

Projet pédagogique

IFSD Institut de Formation en Santé de la Défense

2025-2026

Projet pédagogique

**IFSD Institut de Formation en Santé de la
Défense**

Date : 2025-2026

1	Préambule	1
2	Historique	1
3	Les tutelles et l'établissement support	2
4	Contexte de la formation.....	2
5	Les Valeurs.....	3
5.1	Les valeurs du groupe SOS Santé	3
5.2	Les valeurs partagées du Groupe SOS Santé se déclinent à l'Institut dans les orientations pédagogiques	4
5.2.1	L'humain au centre	4
5.2.2	L'équité et la solidarité	5
5.2.3	L'exigence et la qualité des pratiques	5
5.2.4	L'innovation et l'ouverture	6
5.2.5	L'innovation et l'ouverture	7
6	La conception générale de la formation.....	7
6.1	La conception du soin	7
6.2	La conception de la formation	7
6.3	La conception du professionnel de santé	8
6.3.1	L'Infirmier(e)	8
6.3.2	L'auxiliaire de puériculture	9
6.3.3	L'aide-soignant(e)	9
6.4	L'alternance : Un élément de la construction des compétences.....	10
6.5	La conception de la formation : Une approche par les compétences	11
6.6	La conception de l'étudiant/élève/apprenant.....	11
7	La stratégie de développement de l'offre numérique	12
7.1	Projet SN@SU.....	12
7.2	Outils de communication et d'accès aux ressources pédagogiques.....	12
8	Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation.....	13
8.1	En formation infirmière.....	13
8.2	En formation d'auxiliaire de puériculture	14
8.3	En formation d'aide-soignante	15
9	Les besoins de l'étudiant/élève en lien avec les attentes de l'employeur et/ou financeur	15
9.1	Besoins liés à l'insertion professionnelle	15
9.2	Besoins en compétences techniques et cliniques.....	16
9.3	Besoins en compétences relationnelles et comportementales.....	16
9.4	Besoins en compréhension institutionnelle et réglementaire.....	16
9.5	Besoins de sécurisation du parcours de formation	17

9.6	Besoins en évolution et employabilité à long terme	17
10	Projet d'accueil, d'intégration, et d'accompagnement.....	17
10.1	Missions du coordinateur des stages.....	17
10.2	Missions du formateur référent de stage	17
10.3	Missions du formateur référent de suivi pédagogique.....	18
10.4	Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les structures d'accueil.....	19
11	L'individualisation du parcours	20
12	La planification de l'alternance	21
12.1	Pour la formation IDE.....	21
12.2	Pour la formation AP	22
12.3	Pour la formation AS	23
13	Les indicateurs d'évaluation du projet pédagogique	23
14	Les prestations offertes à la vie étudiante/élève	24
14.1	Egalité des chances	24
14.1.1	Mission égalité :.....	24
14.1.2	Missions Handicap :.....	25
14.2	Les prestations diverses	25
15	ANNEXES.....	27
15.1	Organigramme	I
15.2	La planification de l'alternance	II
15.3	Liste des terrains de stage.....	III
15.4	Charte Erasmus	XIV

1 Préambule

L'IFSD (Institut de Formation en Santé de la Défense) est sous l'égide du Groupe SOS Santé depuis le 01/01/2026.

Il est implanté depuis le 18 août 2014 sur la commune de Puteaux (92800), au sein du CNIT de La Défense, premier quartier d'affaires européen. Situé dans les Hauts de Seine sur les territoires de Puteaux, Courbevoie, La Garenne Colombes et Nanterre, La Défense est dans le prolongement de l'axe historique parisien débutant au Palais du Louvre, se poursuivant par l'avenue Charles de Gaulle et se prolongeant jusqu'au Pont de Neuilly et l'Arche de La Défense.

L'IFSI est au cœur d'un environnement attractif car riche en activités et en pleine expansion :

- Sur le plan touristique : plus de 8 millions de visiteurs par an
- Sur le plan commercial : plus de 70 boutiques
- Sur le plan culturel : 60 œuvres d'art jalonnent le quartier de la Défense, de multiples manifestations (festivals, expositions...) sont organisées tout au long de l'année
- Sur le plan des affaires : concentration importante de sièges d'entreprises. L'Institut est accessible par la majorité des transports en commun d'Ile De France (RER, Métro, Transilien, Bus, Tramway). L'arrivée de la ligne E du RER (EOLE) depuis 2024 depuis la gare Saint Lazare permet d'améliorer considérablement la desserte du CNIT pour les banlieues Nord et Ouest.

Parmi les 59 Instituts de formation en Soins Infirmiers (IFSI), les 78 Instituts de formation d'Aides-Soignants (IFAS) et les 57 Instituts de formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP) d'Ile de France :

Il existe 09 IFSI dans ce département, 5 IFSI de l'AP-HP1 (A. Paré à Boulogne, A. 1AP-HP (Assistance Publique, Hôpitaux de Paris) 5 Bécère à Clamart, L. Mourier à Colombes, R. Poincaré à Garches et Beaujon à Clichy), 2 IFSI publiques (Nanterre et Rueil-Malmaison), 2 IFSI privés, établissements ESPIC2 (Puteaux et Suresnes).

Dans les Hauts de Seine, le nombre de centres de formation AS est de 11, dont 4 relèvent de l'Education Nationale.

2 Historique

C'est par une décision fondatrice que débute l'histoire de l'Institut. Lors de sa séance du **10 octobre 1958**, le Conseil d'administration de l'Œuvre du Perpétuel Secours choisit de créer une école d'infirmières, affirmant ainsi sa volonté de s'inscrire durablement dans la formation des professionnels de santé.

L'école ouvre ses portes dans un pavillon situé **56 rue de Villiers à Levallois-Perret**, où elle accueille ses premières promotions. Durant les premières années, entre **1959 et 1973**, l'établissement ne compte qu'une seule section d'élèves infirmières, avec des promotions d'environ une vingtaine d'étudiantes, favorisant un accompagnement de proximité et une transmission rigoureuse des savoirs.

Au fil des décennies, l'école évolue, s'adapte et se développe pour répondre aux besoins croissants du système de santé. En **septembre 1979**, elle s'installe dans de nouveaux locaux au **93 rue Chaptal**, marquant une étape importante de son expansion. En **juin 1984**, cette évolution se traduit également par un changement d'identité : l'école d'infirmières devient alors le **Centre de Formation en Soins Infirmiers**, affirmant une vision élargie de la formation aux métiers du soin.

L'offre de formation s'enrichit progressivement. L'école d'aides-soignants obtient son agrément le **12 avril 1973** pour une capacité de 20 élèves. Ce quota est porté à **50 élèves en 1985**, puis à **60 élèves le 17 décembre 1996**, afin de répondre notamment aux besoins du Centre Hospitalier de Neuilly, qui confie à l'établissement la formation de ses aides-soignants.

Dans la même dynamique, l'école d'auxiliaires de puériculture est agréée le **4 septembre 1992** pour 20 élèves, avant un renouvellement d'agrément le **17 septembre 1995**, portant la capacité à 40 élèves.

La formation infirmière poursuit également son développement : agréée pour **47 élèves jusqu'en 2000**, elle voit son quota porté à **68 étudiants**, puis à **88 en 2003**, témoignant de l'engagement constant de l'institut en faveur de la formation infirmière.

Afin d'accompagner cet essor, une annexe est ouverte le **2 janvier 2003** au **123 rue Jules Guesde à Levallois-Perret**, permettant l'accueil des nouvelles promotions. Cette annexe sera maintenue jusqu'en **juillet 2006**.

Parallèlement aux formations initiales, l'établissement développe des sections de préparation aux concours d'entrée, d'abord pour les infirmiers, puis pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture, renforçant ainsi son rôle dans l'accompagnement des parcours professionnels.

En **2008**, une nouvelle étape est franchie avec la création du département de formation continue et la mise en place de la **Validation des Acquis de l'Expérience** pour les aides-soignants, illustrant l'ouverture de l'institut à la formation tout au long de la vie.

Aujourd'hui, fidèle à son histoire et tourné vers l'avenir, l'IFSI accueille **95 étudiants infirmiers par promotion, 85 élèves aides-soignants et 65 élèves auxiliaires de puériculture**, poursuivant sa mission de formation avec exigence, humanisme et engagement au service du soin.

3 Les tutelles et l'établissement support

L'institut dépend de tutelles nationales et régionales.

- **L'agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France** est compétente pour :
 - La gestion des modalités d'accès à la formation ;
 - La présidence de l'instance compétente pour les orientations générales de l'IFSI, de l'IFAP et de l'IFAS ;
 - L'autorisation d'ouverture et renouvellement des autorisations des instituts (avis) ;
 - L'agrément des directeurs et directrices.
- **Le Conseil régional d'Ile-de-France** (loi n°204-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) est compétent pour :
 - La subvention de fonctionnement ;
 - L'autorisation d'ouverture et renouvellement des autorisations des instituts (décision) ;
 - La détermination des quotas.En outre, le conseil régional d'Ile-de-France est responsable des aides attribuées aux élèves et aux étudiants et étudiantes inscrits dans les instituts de formation.
- **La Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIETS)** est compétente pour :
 - La présidence des jurys de diplomation.
- **Le Groupe SOS Santé** est compétent pour :
 - La gestion des personnels, du budget, des achats et les travaux d'investissement. L'IFSI dispose d'un budget annexe (budget C) à celui du groupe.

4 Contexte de la formation

Les évolutions sociologiques, démographiques et épidémiologiques, observées tant en France qu'au sein de l'Union européenne, entraînent une augmentation constante des besoins en soins, en accompagnement et en prévention, notamment dans les champs sanitaires, médico-social et social.

Ces mutations, marquées par le vieillissement de la population, l'émergence de crises sanitaires récurrentes et la transformation des parcours de soins, s'inscrivent au cœur des enjeux contemporains de santé publique.

La politique nationale de santé, intégrant ces données, conduit à une réorganisation progressive des structures de soins et à une évolution profonde des pratiques professionnelles.

Dans ce contexte, l'**Institut de Formation en Santé de la Défense (IFSI, IFAS, IFAP)**, rattaché au **Groupe SOS Santé**, inscrit son projet pédagogique dans une dynamique d'adaptation permanente aux besoins des populations, aux orientations nationales et aux spécificités des environnements civils et institutionnels dans lesquels les futurs professionnels exerceront.

Le projet pédagogique de l'IFSD s'appuie sur ces transformations et ajuste en conséquence ses choix pédagogiques, ses contenus de formation et ses modalités d'apprentissage afin de garantir l'acquisition des compétences attendues. **Il vise à former des professionnels responsables, autonomes et capables d'appréhender la complexité des situations de soins, dans une logique d'engagement, de rigueur et de service à la population.**

La responsabilité professionnelle et la capacité d'analyse et d'adaptation constituent ainsi des déterminants majeurs de la compétence soignante, et plus particulièrement infirmière, notamment pour :

- Répondre aux besoins de santé de la population, en tenant compte du vieillissement démographique et des situations sanitaires exceptionnelles ou de crise ;
- Adapter l'offre de soins aux besoins des usagers dans le respect de la qualité, de la sécurité et de la continuité des soins, dans une logique d'efficacité et d'organisation territoriale ;
- Travailler en coordination et en complémentarité avec les différents acteurs des réseaux de soins, afin d'assurer la continuité des prises en charge aux niveaux local, national et européen ;
- Mettre en œuvre la coopération entre les structures sanitaires, médico-sociales et sociales, entre la ville et l'hôpital, et entre les différentes professions de santé ;
- Développer une analyse situationnelle globale intégrant l'entourage, la famille et les aidants, cette articulation constituant un levier essentiel de la qualité des prises en soins ;
- Contribuer à l'évolution des pratiques et des techniques médicales, de l'information et de la communication, ainsi qu'au déploiement du numérique en santé ;
- Cultiver des qualités professionnelles indispensables telles que la polyvalence, la mobilité, l'adaptabilité, l'ouverture culturelle et la maîtrise des langues vivantes ;
- Participer au développement de la recherche et s'inscrire dans une démarche de formation tout au long de la vie, en enrichissant ses connaissances en sciences humaines, sociales, économiques, éthiques et linguistiques.

Au regard de ce contexte sanitaire et social, le professionnel de santé formé au sein de l'institut se définit comme :

- **Un professionnel compétent**, capable de s'adapter aux contextes variés d'exercice par sa polyvalence, sa réactivité et son sens de l'analyse ;
- **Un acteur de la prévention, de l'éducation à la santé et de l'éducation thérapeutique**, engagé auprès des personnes, des familles et des populations ;
- **Un soignant inscrit dans une dynamique interprofessionnelle**, intégrant sa pratique dans un travail collaboratif et coordonné.

5 Les Valeurs

5.1 Les valeurs du groupe SOS Santé

Assurer un accès à des soins de qualité pour tous, lutter contre les inégalités, innover au service du patient et promouvoir des pratiques responsables, éthiques et inclusives.

5.2 Les valeurs partagées du Groupe SOS Santé se déclinent à l'Institut dans les orientations pédagogiques

- **L'humain au centre**
- **L'équité et la solidarité**
- **L'exigence et la qualité des pratiques**
- **L'innovation et l'ouverture**
- **La responsabilité sociale et environnementale**



5.2.1 L'humain au centre

➤ **Orientations pédagogiques communes**

- Placer l'humain au cœur des apprentissages constitue le socle de notre projet pédagogique. Il s'agit d'accompagner chaque étudiant dans la construction d'une posture soignante authentique, fondée sur l'écoute attentive, l'empathie, la tolérance et le respect de l'altérité, afin de reconnaître pleinement l'autre dans sa singularité.
- Le développement des compétences relationnelles occupe une place centrale : communication professionnelle ajustée, gestion des émotions, bientraitance et réflexion éthique en situation sont travaillées de manière progressive et réflexive, notamment à travers des dispositifs tels que les projets de connaissance de soi, le diagnostic santé des étudiants et le projet santé.
- Enfin, les apprentissages s'inscrivent dans un climat bienveillant et sécurisant, favorisé par le tutorat, la disponibilité des formateurs, l'individualisation des parcours et, lorsque nécessaire, la mise en œuvre de contrats pédagogiques personnalisés.

➤ **Déclinaison par filière :**

○ **IFSI (Infirmier)**

La formation privilégie une approche résolument centrée sur le patient, notamment par le recours à la simulation haute-fidélité reproduisant des situations cliniques et relationnelles complexes. La relation thérapeutique est développée dans l'ensemble des champs de soins : techniques, urgences, coordination et éducation à la santé.

Un accompagnement spécifique est proposé à la promotion L3+, assuré par une formatrice dédiée, afin de soutenir la réussite et la consolidation des compétences.

○ **IFAS (Aide-soignant)**

Les apprentissages portent sur le soin de confort et de bien-être, dans le respect de la dignité, du rythme et des besoins de la personne accompagnée.

Des mises en situation régulières permettent aux étudiants d'ajuster leur posture et leurs pratiques à la singularité de chaque patient.

La communication non violente est progressivement intégrée comme un outil essentiel de la relation de soin.

○ **IFAP (Auxiliaire de puériculture)**

La formation s'appuie sur une approche globale de la triade enfant–famille–professionnel, prenant en compte les besoins affectifs, sensoriels et psychomoteurs de l'enfant.

L'accompagnement des parents et le soutien à la parentalité constituent des axes majeurs de la formation.

La communication non violente est également travaillée comme un levier fondamental de relations professionnelles ajustées et bienveillantes.

5.2.2 L'équité et la solidarité

➤ Orientations pédagogiques communes

La formation vise à sensibiliser les étudiants aux différentes formes de vulnérabilité – précarité sociale, handicap, parcours migratoires, vieillissement, isolement – afin de développer une posture professionnelle juste et inclusive.

Les compétences interculturelles sont renforcées et l'inclusion pleinement intégrée aux pratiques pédagogiques.

La coopération interprofessionnelle et l'entraide entre étudiants sont encouragées comme des valeurs structurantes du collectif.

Le projet OrthographiQ participe à la réduction des inégalités dans l'accès aux savoirs et à la réussite académique.

➤ Déclinaison par filière

○ IFSI

Des enseignements spécifiques sont consacrés à la santé communautaire et aux déterminants sociaux de la santé.

Les stages proposés intègrent la dimension sociale du soin, notamment en médecine sociale, en structures de prévention ou en soins de suite et de réadaptation. Un axe fort est porté sur le SERSAN, affirmant l'engagement du futur infirmier dans une approche solidaire de la santé.

○ IFAS

La formation prépare aux gestes d'accompagnement auprès de publics fragiles : personnes âgées, personnes polyhandicapées ou en situation de dépendance.

Le rôle du soignant comme acteur de lutte contre les inégalités de santé est valorisé et pleinement reconnu.

○ IFAP

Un travail pédagogique approfondi est mené sur les besoins spécifiques des enfants vulnérables, notamment ceux porteurs de handicap ou relevant de la protection de l'enfance. Des partenariats sont développés avec des structures médico-sociales pédiatriques et les services de PMI.

Les questions de stéréotypes de genre et d'équité femme-homme sont abordées de manière réflexive. Le travail d'équipe est fortement encouragé, avec l'idée fondatrice que la promotion constitue le premier espace d'apprentissage collectif.

5.2.3 L'exigence et la qualité des pratiques

➤ Orientations pédagogiques communes

La formation s'inscrit dans une exigence constante de rigueur professionnelle, de responsabilité et de qualité des pratiques. L'analyse de pratique et la démarche qualité sont encouragées comme des outils de progression continue.

Une véritable culture de la sécurité du patient est développée : gestion des risques, hygiène, vigilance et prévention des événements indésirables.

Des évaluations formatives régulières, personnalisées et constructives jalonnent le parcours de formation.

L'expertise professionnelle est progressivement consolidée, dans une dynamique de remise en question permanente des pratiques.

L'amélioration continue de la qualité est pilotée collectivement, tout en laissant place à l'inventivité et à l'agilité au quotidien.

➤ **Déclinaison par filière**

○ **IFSI**

Les étudiants acquièrent la maîtrise des soins d'hygiène, de la prévention des risques, de l'ergonomie et de la qualité du geste professionnel.

Un travail approfondi est mené sur la responsabilité liée à la transmission des informations et à la continuité des soins.

○ **IFAS**

Les formations portent sur les gestes d'accompagnement auprès de publics fragiles et dépendants. Le rôle de l'aide-soignant comme acteur engagé dans la réduction des inégalités est affirmé et valorisé.

○ **IFAP**

Une vigilance particulière est accordée à la sécurité de l'enfant, à la prévention des accidents domestiques et à l'hygiène pédiatrique.

Des formations pratiques renforcent les compétences en surveillance clinique du nourrisson et de l'enfant.

L'esprit critique et les capacités d'observation sont développés à travers des dispositifs pédagogiques tels que les chambres des erreurs et les ECOS.

5.2.4 L'innovation et l'ouverture

➤ **Orientations pédagogiques communes**

Les pratiques pédagogiques s'appuient sur des méthodes actives et innovantes : simulation, apprentissage par problèmes, classes inversées et ECOS.

L'esprit critique et la curiosité scientifique sont encouragés tout au long du parcours de formation. Une veille professionnelle est assurée sur les évolutions du champ de la santé, les innovations technologiques et l'e-santé.

Les apports des neurosciences sont intégrés aux pratiques pédagogiques. L'ouverture au monde est favorisée à travers des dispositifs de mobilité et de coopération internationale (ERASMUS, FINE EUROPE).

➤ **Déclinaison par filière**

○ **IFSI**

La formation intègre l'usage de la simulation haute-fidélité, de dispositifs connectés et d'outils d'aide à la décision.

Des travaux dirigés sont consacrés à l'innovation en santé : intelligence artificielle, télésurveillance, parcours de soins coordonnés, dans le cadre du projet numérique.

L'esprit de recherche scientifique est développé à travers l'initiation à la méthodologie et aux données probantes.

○ **IFAS**

La formation intègre l'usage de la simulation haute-fidélité, de dispositifs connectés et d'outils d'aide à la décision.

Des travaux dirigés sont consacrés à l'innovation en santé : intelligence artificielle, télésurveillance, parcours de soins coordonnés, dans le cadre du projet numérique.

L'esprit de recherche scientifique est développé à travers l'initiation à la méthodologie et aux données probantes.

○ **IFAP**

Des innovations pédagogiques sont mises en œuvre autour du développement de l'enfant et de l'éveil sensoriel.

Les outils numériques sont mobilisés pour soutenir l'observation, la traçabilité et la transmission des informations.

5.2.5 L'innovation et l'ouverture

➤ Orientations pédagogiques communes

Les étudiants sont sensibilisés à l'écoresponsabilité dans les soins : gestion raisonnée des déchets, réduction des consommables et intégration du réflexe de soins responsables. Les enjeux de santé publique et de prévention sont pleinement intégrés aux enseignements. L'engagement citoyen et associatif est valorisé comme un prolongement naturel de la formation et de la posture soignante.

➤ Déclinaison par filière

○ IFSI

La formation prépare à la responsabilité populationnelle et à la mise en œuvre d'actions de prévention. Les enjeux environnementaux sont intégrés à la démarche clinique et à l'organisation des soins.

○ IFAS

Les éco-gestes sont travaillés dans les soins de base et les pratiques d'hygiène. Une réflexion est menée sur l'impact environnemental du matériel utilisé dans l'accompagnement quotidien.

○ IFAP

Les pratiques de puériculture respectueuses sont encouragées : choix de produits non toxiques, usage raisonné du matériel, sensibilisation aux environnements sains.

Les étudiants participent à des actions de prévention destinées à la petite enfance.

6 La conception générale de la formation

6.1 La conception du soin

Le Soin est une réponse adaptée et personnalisée à un besoin de santé d'un individu et/ou d'un groupe.

La conception du soin s'inspire de modèles conceptuels tels que celui de Virginia Henderson privilégié dans l'apprentissage du raisonnement et jugement clinique infirmier. Cependant, nous invitons les étudiants à enrichir leur posture professionnelle à travers d'autres théories de soins notamment celle de Hildegarde PIEPLAU pour l'approche psychiatrique du soin.

Cela suppose donc de d'acquérir un certain nombre de connaissances, de maîtriser un ensemble de savoirs afin de développer des compétences professionnelles pour assurer des soins de qualité.

6.2 La conception de la formation

*« Fondamentalement, [...] la société a besoin de s'assurer **que le niveau des études est tel qu'il garantit la qualité et donc la protection du public par la préparation d'infirmières compétentes dans leur pratique et soucieuses de proposer un service de qualité.** » (OMS, 2001)*

La notion de formation, renvoie à l'ensemble des connaissances générales, techniques et pratiques liées à l'exercice d'un métier, mais aussi aux comportements, attitudes et dispositions qui permettent l'intégration dans une profession et, plus généralement, dans l'ensemble des activités sociales. La formation est alors un élément décisif des processus de socialisation. (G. FERREOL, sociologue). G. Ferréol souligne ainsi l'importance de la formation dans la reconnaissance d'une profession.

La formation initiale doit s'adapter et développer de nouvelles stratégies d'apprentissage, former aux nouvelles exigences en matière d'organisation et de répartition des soins tout en tenant compte du contexte actuel des infirmières.

La pédagogie développée à l'IFSD permet à l'apprenant qui s'est engagé dans cette formation de devenir professionnel(le) de santé.

La finalité de la formation est de former des professionnels aptes et prêt à répondre aux besoins de santé d'un individu et/ou d'un groupe en respectant son autonomie et en s'adaptant à l'évolution de la société. Cette démarche s'inscrit dans une approche holistique de l'Homme.

La formation développée au sein de l'Institut s'inscrit dans une dynamique qui rend l'apprenant acteur de sa formation. Cette dynamique est portée par le socioconstructivisme stipulant que la connaissance n'est pas le résultat d'une réception passive. L'apprenant construit ses connaissances par une activité réflexive sur ce qu'il sait déjà, sur ce qu'il va « faire » adaptant ses propres connaissances aux exigences de la situation. La dimension « socio » c'est-à-dire Les interactions sociales une composante essentielle du processus de construction des connaissances provoquent les conflits sociocognitifs permettant la construction et/ou la consolidation des nouveaux savoirs.

Elle repose sur des échanges réciproques de savoirs et d'expériences entre l'apprenant, les formateurs et les professionnels de terrain, principe de la formation en alternance.

L'alternance est un dispositif qui articule deux lieux de formation : **le milieu professionnel et l'Institut de formation.**

Cela permet à l'apprenant d'acquérir des connaissances, des habiletés gestuelles et des comportements professionnels.

Notre conception du rapport théorie/pratique se situe au-delà d'une pratique qui ne serait que l'application de la théorie.

Avec ce modèle pédagogique, le rapport entre les activités de formation et la pratique du métier n'est pas de l'ordre de l'application mais du transfert, d'une pratique à une autre. La formation en alternance devrait permettre de préparer les futurs professionnels à ce transfert, cette faculté à transposer.

La responsabilité de la formation relève donc conjointement de trois acteurs : l'apprenant, le professionnel de terrain et le formateur.

6.3 La conception du professionnel de santé

6.3.1 L'Infirmier(e)

En harmonie avec nos conceptions et la finalité énoncées, le but de la formation initiale est de former des professionnel(le)s de santé compétents capables de :

- Dispenser des soins infirmiers dans leur dimension préventive, curative, palliative, éducative, de réadaptation et de réhabilitation conformément à la législation professionnelle et quel que soit le secteur d'activité.
- Respecter les aspects socioculturels et psychologiques en sachant les prendre en considération.
- Travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires.
- Participer à la formation de leurs pairs
- Participer à l'évolution de leur métier et du système de santé en développant sa curiosité professionnelle en s'inscrivant dans un processus de formation tout au long de la vie.

Dix compétences caractérisent le professionnel en soins infirmiers :

- 5 compétences spécifiques « cœur métier »
 - Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
 - Concevoir et conduire un projet de soins infirmier
 - Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
 - Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- 5 compétences transverses et transférables
 - Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
 - Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
 - Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
 - Organiser et coordonner des interventions soignantes
 - Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

L'infirmier compétent sera un professionnel capable d'analyser toutes situations de santé dans le cadre d'un contexte spécifique seul ou au sein d'une équipe pluri disciplinaire afin de donner une réponse

adaptée aux besoins des personnes dans le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle infirmière.

6.3.2 L'auxiliaire de puériculture

En accord avec les orientations pédagogiques de l'institut et les finalités de la formation, l'objectif de la formation initiale d'auxiliaire de puériculture est de former des professionnel(le)s qualifié(e)s, attentifs et engagés, capables de :

- Accompagner l'enfant, du nourrisson au jeune enfant, dans son développement global, en veillant à sa sécurité, à son bien-être et à son épanouissement.
- Dispenser des soins d'hygiène, de confort et de prévention adaptés à l'âge, à l'état de santé et aux besoins spécifiques de l'enfant, dans le respect du cadre réglementaire de la profession.
- Prendre en compte les dimensions affectives, psychomotrices, sensorielles, sociales et culturelles dans l'accompagnement de l'enfant.
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif et parental, en favorisant une relation de confiance et de coopération.
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et contribuer à la continuité de l'accompagnement de l'enfant au sein des différentes structures d'accueil, de soins ou médico-sociales.
- S'inscrire dans une démarche de réflexion professionnelle et d'évolution des pratiques, en développant une posture d'apprentissage tout au long de la vie.

La formation est composée de 5 blocs de compétences rassemblant plusieurs domaines d'activités.

Les 12 modules de formation sont les suivants :

- Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- Module 1 bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale.
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque.
- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement.
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.
- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage.
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.
- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.
- Module 9 : Traitement des informations.
- Module 10 : Rechercher, traiter et transmettre les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité.
- Module 11 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.

L'auxiliaire de puériculture compétent(e) est un professionnel capable d'observer, de comprendre et d'accompagner les besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille, seul ou en équipe, en apportant des réponses adaptées et sécurisées, dans le respect de l'éthique, des valeurs professionnelles et du cadre réglementaire.

6.3.3 L'aide-soignant(e)

En cohérence avec les valeurs portées par l'institut et les finalités de la formation, l'objectif de la formation initiale d'aide-soignant(e) est de former des professionnel(le)s de santé compétent(e)s, engagés et responsables, capables de :

- Dispenser des soins d'hygiène, de confort et de bien-être dans une approche globale de la personne, en tenant compte de son état de santé, de son autonomie et de son environnement, dans le respect du cadre réglementaire de la profession.
- Accompagner la personne soignée dans les actes essentiels de la vie quotidienne en respectant sa dignité, son intimité, son rythme et ses choix.
- Prendre en compte les dimensions psychologiques, sociales et culturelles de la personne

- accompagnée.
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluridisciplinaire et contribuer à la continuité des soins par une collaboration efficace avec les autres professionnels de santé.
- Participer à l'amélioration des pratiques professionnelles et à l'évolution du métier, en développant une posture réflexive et en s'inscrivant dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

La formation d'aide-soignant(e) repose sur un référentiel de compétences structurant la pratique professionnelle, permettant au futur professionnel d'acquérir les compétences suivantes :

La formation est composée de 5 blocs de compétences rassemblant plusieurs domaines d'activités.

Les 10 modules de formation correspondent à l'acquisition des 11 compétences du diplôme :

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque.
- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.
- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage.
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.
- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.
- Module 9 : Traitement des informations.
- Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.

L'aide-soignant(e) compétent(e) est ainsi un professionnel capable d'observer, d'analyser et d'agir avec discernement face aux situations de soins, seul ou au sein d'une équipe, afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins fondamentaux des personnes accompagnées, dans le respect de l'éthique, des valeurs professionnelles et du cadre réglementaire.

6.4 L'alternance : Un élément de la construction des compétences

La théorie sans la pratique est impuissante mais la pratique sans la théorie est aveugle.

BERSGON Henri, Philosophie.

Le terme d'alternance est un concept polymorphe recouvrant des pratiques multiples et relevant du domaine de la formation professionnelle initiale mais aussi de dispositifs d'insertion et de l'apprentissage professionnel. Selon les auteurs, la notion de formation en alternance peut être définie comme « *un dispositif de planification de la formation basé sur un principe d'interaction entre des situations de formation et des situations de production.* » (RAYNAL, F ; RIEUNIER A).

Autrement dit, l'alternance consiste en une articulation théorie-pratique.

Philippe PERRENOUD, sociologue, indique que : « l'alternance désigne le va-et-vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation, d'une part un " institut de formation initiale ", d'autre part un ou plusieurs " « lieux de stages » ». La thèse entend donc que l'alternance n'est pas ce qui forme en tant que tel, mais qu'elle est donc la condition nécessaire d'une articulation entre théorie et pratique s'articulant en permanence

Elle passe par **une culture commune des formateurs**, une vision partagée et argumentée de l'articulation théorie/ pratique clinique en ce qu'elle favorise la compréhension du sens donné au soin et donc le développement des compétences.

Aujourd'hui, les nouvelles réformes dans le champ de l'ingénierie de formation des professions de santé, confirment la place essentielle de la formation en alternance dans le processus de construction des compétences.

Ainsi, l'équipe pédagogique de l'IFSD appuie son projet de formation sur une alternance intégrative ou de production (J. HOUSSAYE).

« Les situations de production et les situations de formation sont organisées au sein d'une programmation précise. Les liens sont systématisés. Les expériences faites en situation de production sont examinées en

situation de formation et inversement. Le lien est structurel. » L'alternance intégrative est, nous semble-t-il, la mieux adaptée afin d'aider le futur professionnel à construire et développer les dix compétences professionnelles.

En effet, il existe une interaction permanente entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques aussi bien en milieu professionnel que dans le centre de formation et ces savoirs s'alimentent mutuellement. **Cela nécessite de penser l'alternance comme processus d'acquisition et de développement des compétences professionnelles.**

Nous admettons que l'articulation théorie-pratique est indispensable et indissociable pour la construction de ces compétences. Mais cette articulation, reprise et démontrée par Philippe PERRENOUD, sera pertinente et efficiente si elle admet l'intégration de la notion de réflexivité. Cette notion, qu'il nomme pratique réflexive, n'a de sens que si elle est réfléchie comme processus de construction des compétences professionnelles.

Ainsi, le formateur, dès les premières semaines de formation accompagne l'élève/étudiant à adopter une posture réflexive et à appréhender l'analyse de sa pratique professionnelle.

L'analyse des pratiques est un des axes forts du projet pédagogique de IFSD. Ce projet va être développé et réactualisé au regard de l'évolution du contexte environnemental, sociologique, pour chacune des sections de l'Institut et chaque promotion (ex : rendant obligatoire l'élaboration d'une Analyse de situation à chaque stage, avec des attendus différents selon la filière).

6.5 La conception de la formation : Une approche par les compétences

Si nous revenons à la conception de la compétence telle que l'a définie Le BOTERF, les moments en formation contribuent à la **production de " ressources "** (connaissances, savoir- faire, etc.) qui seront utiles pour la construction de compétences.

Les moments de formation permettent d'entraîner à la **prise de recul, à la distanciation**. Ils constituent une opportunité **pour apprendre** à réfléchir sur les **pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail**.

En ce sens, l'équipe pédagogique définit la compétence comme « une mobilisation d'une combinatoire des différents savoirs (savoirs, savoir-faire, savoir-être) et de différentes ressources (personnelles, extérieures) dans une situation singulière contextualisée ».

Pour cela, la formation est structurée autour de l'étude de situations d'intégration donnant aux étudiants l'occasion de travailler sur 3 niveaux d'apprentissage :

« **Comprendre** » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension d'une situation

« **Agir** » : l'étudiant mobilise ses savoirs, agit et évalue ses actions

« **Transférer** » : l'étudiant est capable de transférer ses acquis dans de nouvelles situations

6.6 La conception de l'étudiant/élève/apprenant

Au terme de la formation, l'apprenant(e), élève ou l'étudiant :

Est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif c'est-à-dire capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener seul ou en équipe pluri professionnelle des interventions

Au cours de la formation, l'apprenant(e), élève ou l'étudiant :

- Développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- Etablit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel
- Apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose

- Apprend à s'autoévaluer afin de développer une critique constructive autour de ses pratiques professionnelles et de devenir un praticien soucieux d'optimiser sans cesse la qualité de ses prestations de soins.
- Développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

7 La stratégie de développement de l'offre numérique

7.1 Projet SN@SU

Dans le cadre de l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé et d'un appel à projet lancé par l'ANR (Agence Numérique de Recherche), les 11 IFSI conventionnés avec **la Faculté de santé Sorbonne Université** ont été sollicités pour participer à la création d'un consortium interdisciplinaire de formation en santé dans l'objectif d'élaborer et de mutualiser des contenus relatifs au socle commun du référentiel de la formation au numérique en santé et des contenus spécifiques à chaque formation en santé, en conformité avec le référentiel de compétences et de connaissances socles, et ce dans les cinq domaines suivants :

- Les données de santé
- La cybersécurité en santé
- La communication en santé
- Les outils numériques en santé
- La télésanté

L'IFSD dans la dynamique habituelle de conduire des projets et dans la perspective d'une part, de délivrer une formation au numérique de qualité aux étudiants en santé et d'autre part dans le cadre de la formation continue, de développer les compétences des formateurs dans ce domaine, s'est associé avec certains autres IFSI du groupement universitaire pour participer à ce projet.

Un état des lieux a été réalisé sur les contenus déjà apportés dans les différentes unités d'enseignement concernant les 5 domaines ci-dessus et certains ont été versés sur la plateforme de mutualisation créée au sein de la Faculté de santé Sorbonne Université.

7.2 Outils de communication et d'accès aux ressources pédagogiques

Dans une volonté de **renforcer la qualité de la communication**, de favoriser l'accessibilité à l'information et de soutenir l'autonomie des apprenants, l'Institut de Formation en Santé de la Défense (IFSD) s'appuie sur des outils numériques communs aux trois filières de formation (IFSI, IFAS, IFAP).

Dès l'entrée en formation, **chaque étudiant ou élève se voit attribuer une adresse électronique professionnelle de type Gmail**, dédiée exclusivement aux échanges institutionnels et pédagogiques. Cette adresse constitue le canal officiel de communication entre l'institut, les équipes pédagogiques et les apprenants. Elle permet la transmission des informations administratives, pédagogiques et organisationnelles, ainsi que le suivi individualisé tout au long du parcours de formation. Son utilisation participe à l'apprentissage des usages professionnels du numérique, indispensables à l'exercice futur des métiers de la santé.

L'IFSD met également à disposition une plateforme numérique collaborative 360, qui centralise l'ensemble des ressources pédagogiques et des informations utiles à la formation. Cette plateforme permet notamment :

- L'accès aux supports de cours, documents pédagogiques et ressources complémentaires ;
- La diffusion des plannings, des consignes pédagogiques et des modalités d'évaluation ;
- Le dépôt de travaux et la consultation de retours pédagogiques ;
- Une communication structurée entre formateurs et apprenants.

Dans une logique d'adaptation aux pratiques numériques actuelles et de renforcement du lien entre les apprenants, **l'utilisation d'outils de communication complémentaires, tels que Discord**, peut être proposée. Ces espaces d'échanges, encadrés par l'équipe pédagogique, favorisent la diffusion rapide d'informations, les échanges entre pairs et le soutien collectif, tout en respectant les règles de

déontologie, de confidentialité et de bon usage des outils numériques.

L'ensemble des supports de cours est mis à disposition des étudiants et élèves de manière dématérialisée, dans un souci d'égalité d'accès aux ressources, de continuité pédagogique et de réduction de l'empreinte environnementale. Cette organisation contribue à développer les compétences numériques des apprenants, à encourager leur engagement dans la formation et à les préparer aux environnements professionnels de plus en plus digitalisés.

Ces outils de communication et de diffusion des savoirs s'inscrivent pleinement dans le projet pédagogique de l'IFSD, en cohérence avec les valeurs de rigueur, d'adaptabilité, de professionnalisation et d'innovation portées par l'institut.

8 Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

8.1 En formation infirmière

En première année :

- S'approprier le concept d'accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens ;
- Adopter une posture de futur infirmier dans la réalisation des soins quotidiens ;
- Apprendre à transférer les savoirs dans différentes situations de prise en soin ;
- Acquérir et mobiliser le raisonnement clinique ;
- Acquérir une posture d'infirmier clinicien, en individuel et en groupe, en développant ses capacités d'observation, de questionnement, de recherche et d'analyse ;
- Développer une vision globale de l'anatomie, de la physiologie de l'organisme humain et de son évolution tout au long de la vie ;
- Mobiliser ses savoirs afin d'évaluer une situation clinique et d'établir un diagnostic dans le domaine infirmier, pour prodiguer des soins adaptés à la personne ;
- Mettre en œuvre l'identification des diversités culturelles et sociales dans la réalisation des soins auprès des patients ;
- Mettre en œuvre une relation adaptée selon le contexte psychologique et sociale des patients ;
- Construire son identité professionnelle ;
- Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation ;
- Favoriser la connaissance de soi et de ses valeurs, afin de les confronter à celles de la profession mais aussi à celles de la personne soignée ;
- Maîtriser les connaissances théoriques sur les pathologies prévalentes, les éléments de diagnostic, de traitement, d'exploration, et les soins infirmiers associés ;
- Développer des attitudes adaptées relatives à l'exercice professionnel en santé mentale et en psychiatrie ;
- Appliquer les règles d'hygiène, en les adaptant, dans tout autre contexte qu'hospitalier ;
- Promouvoir les mesures d'hygiène et de prévention ;
- Savoir préparer, administrer et surveiller les thérapeutiques prescrites dans le respect des règles de bonnes pratiques et selon la législation en vigueur ;
- Identifier et connaître la responsabilité infirmière liée à la réalisation de la prescription médicale ;
- Observer et faire une analyse critique d'une situation de soins.

En deuxième année :

- Adapter une posture professionnelle dans la relation et la conduite de projet en prenant en compte :
 - Les éléments du contexte dont la situation relationnelle (compétence 6) ;
 - La cohérence dans la hiérarchie des actions à mener ;
 - La détermination des éléments de négociation du projet (compétence 2) ;
 - La justesse dans l'utilisation des outils de soin (transmission, planification, traçabilité...).
- Proposer des soins éducatifs et préventifs adaptés aux besoins d'une population donnée (compétence 5) ;
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation en connaissant leur domaine de compétence respectif (compétence 10) ;

- Maîtriser les connaissances théoriques sur les pathologies prévalentes, les éléments de diagnostic, de traitement, d'exploration, et les soins infirmiers associés ;
- Savoir travailler en réseau et coopérer avec les institutions et associations spécialisées ;
- Acquérir la méthodologie pour identifier les problèmes de santé prioritaires d'un groupe ou d'une population, en lien avec les déterminants de santé ;
- Comprendre l'organisation du système de santé sur le plan national, régional et local : les principes de sectorisation en santé mentale, la place des maisons de santé et des centres de santé communautaires...
- Savoir mener une réflexion éthique en équipe pluridisciplinaire et être capable de participer aux décisions éthiques ;
- Mettre en application des prescriptions de thérapeutiques nécessitant des calculs de dose, de débit ;
- Elaborer un projet de soin individualisé avec la collaboration et l'adhésion de la personne soignée ;
- Comprendre les conditions de mise en œuvre et de suivi du projet de soins dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire pour s'intégrer à celle-ci et fonctionner dans la complémentarité ;
- Développer l'acquisition d'une culture et d'un esprit scientifique ;
- Acquérir une posture réflexive face à sa pratique professionnelle.

En troisième année :

- Organiser ses interventions dans les limites de son champ de compétences et de ses responsabilités ;
- Coordonner les activités soignantes dans l'interdisciplinarité intégrant le parcours de soins de la personne ;
- Acquérir de l'autonomie dans les champs d'action des compétences infirmières ;
- Dans un processus d'amélioration continue des pratiques :
 - S'interroger sur sa pratique professionnelle dans une démarche visant la qualité des soins ;
 - Confronter sa pratique avec celles de ses pairs et des autres professionnels ;
 - Consolider sa posture de praticien réflexif ;
 - Progresser dans la construction de l'identité professionnelle.
- Maîtriser les connaissances théoriques sur les pathologies prévalentes, les éléments de diagnostic, de traitement, d'exploration, et les soins infirmiers associés ;
- Construire son projet professionnel ;
- En tant que praticien autonome, responsable et réflexif, le professionnel doit être capable :
 - De résoudre des problèmes complexes ;
 - Pouvoir rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
 - Rédiger et présenter des documents professionnels en vue de communication orale ou écrite ;
 - Contribuer au développement de la recherche en soins infirmiers ;
 - A travers une problématique professionnelle, l'étudiant sera capable d'identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique ;
 - Il pourra ainsi confronter sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels.
- Savoir se positionner en tant que soignant face à une prise de décision collective ;
- Evaluer une pratique professionnelle au regard des principes de qualité, de sécurité, et de satisfaction de la personne soignée.

8.2 En formation d'auxiliaire de puériculture

Au cours de la formation, l'apprenant(e) vise à :

- S'approprier le concept d'accompagnement de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne, les soins d'hygiène, de confort et de prévention.
- Adopter une posture professionnelle d'auxiliaire de puériculture respectueuse du développement, du bien-être et de la sécurité de l'enfant.
- Apprendre à transférer les savoirs dans des situations variées d'accompagnement du nourrisson et du jeune enfant, en milieu sanitaire, social ou médico-social.
- Développer ses capacités d'observation afin d'apprécier l'état clinique, le développement et les besoins spécifiques de l'enfant.

- Acquérir une vision globale du développement de l'enfant (physique, psychomoteur, affectif, sensoriel et social).
- Mobiliser ses connaissances pour adapter les soins et les activités d'éveil à l'âge, aux capacités et à l'état de santé de l'enfant.
- Mettre en œuvre une relation adaptée avec l'enfant et instaurer une communication professionnelle avec les parents ou les représentants légaux.
- Participer au soutien à la parentalité dans une posture d'écoute, de respect et de non-jugement.
- Identifier les situations à risque pour l'enfant et alerter les professionnels compétents.
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle et contribuer à la continuité de l'accompagnement par des transmissions adaptées et sécurisées.
- Construire progressivement son identité professionnelle d'auxiliaire de puériculture.
- Analyser et adapter sa pratique professionnelle en tenant compte du cadre réglementaire, de l'éthique et des recommandations professionnelles.
- Appliquer les règles d'hygiène, de prévention des infections et de sécurité spécifiques à la petite enfance.
- Promouvoir les actions de prévention et d'éducation à la santé auprès de l'enfant et de sa famille.
- Développer une posture réflexive à partir de situations vécues afin d'améliorer la qualité et la sécurité de l'accompagnement.
- S'inscrire dans une dynamique de professionnalisation et de formation tout au long de la vie.

8.3 En formation d'aide-soignante

Au cours de la formation, l'apprenant(e) vise à :

- S'approprier le concept d'accompagnement de la personne dans les activités de la vie quotidienne et les soins d'hygiène et de confort.
- Adopter une posture professionnelle d'aide-soignant(e) fondée sur le respect, la bientraitance, l'écoute et la dignité de la personne accompagnée.
- Apprendre à transférer les savoirs et les techniques de soins dans des situations variées de prise en soin, en institution comme à domicile.
- Développer ses capacités d'observation afin d'apprécier l'état clinique d'une personne et d'adapter son accompagnement dans le cadre de ses compétences.
- Acquérir une vision globale de la personne soignée en tenant compte de ses dimensions physiques, psychologiques, sociales et culturelles.
- Mobiliser ses connaissances pour répondre aux besoins fondamentaux de la personne dans le respect de son autonomie et de son rythme.
- Mettre en œuvre une communication adaptée avec la personne soignée, son entourage et les professionnels de santé.
- Identifier les situations à risque et alerter de manière appropriée les professionnels compétents.
- Participer au travail en équipe pluriprofessionnelle et contribuer à la continuité et à la qualité des soins par des transmissions fiables et pertinentes.
- Construire progressivement son identité professionnelle d'aide-soignant(e).
- Analyser et ajuster sa pratique professionnelle au regard du cadre réglementaire, de l'éthique et des recommandations professionnelles.
- Appliquer les règles d'hygiène, de prévention des infections et de sécurité, en les adaptant aux différents lieux d'exercice.
- Promouvoir les mesures d'hygiène, de prévention et de sécurité auprès des personnes accompagnées.
- Développer une posture réflexive en analysant des situations de soins et en identifiant des axes d'amélioration de sa pratique.
- S'inscrire dans une démarche de formation tout au long de la vie et d'évolution professionnelle.

9 Les besoins de l'étudiant/élève en lien avec les attentes de l'employeur et/ou financeur

9.1 Besoins liés à l'insertion professionnelle

- Besoins de l'étudiant/élève
 - Acquérir des compétences professionnelles immédiatement opérationnelles

- Comprendre la réalité du terrain (rythmes, contraintes, responsabilités)
- Être préparé à la prise de poste rapide
- Développer une identité professionnelle solide
- Attentes employeurs/financeurs
 - Professionnels autonomes rapidement
 - Réduction du temps d'adaptation après diplomation
 - Fidélisation des nouveaux diplômés
 - Sécurisation des parcours professionnels

Lien clé : formation professionnalisante, stages de qualité, mises en situation réalistes.

9.2 Besoins en compétences techniques et cliniques

- Besoins de l'étudiant/élève
 - Maîtriser les gestes techniques essentiels
 - Savoir appliquer les protocoles et procédures
 - Développer le raisonnement clinique
 - Être à l'aise avec les situations complexes ou urgentes
- Attentes employeurs/financeurs
 - Sécurité des soins
 - Respect des normes et réglementations
 - Qualité et continuité des soins
 - Réduction des erreurs professionnelles

Lien clé : compétences conformes aux référentiels et adaptées aux besoins du terrain.

9.3 Besoins en compétences relationnelles et comportementales

- Besoins de l'étudiant/élève
 - Apprendre à communiquer avec :
 - Patients/usagers
 - Familles
 - Equipes pluridisciplinaires
 - Gérer le stress, les émotions, les conflits
 - Développer la posture professionnelle
- Attentes employeurs/financeurs
 - Travail en équipe efficace
 - Qualité de la relation soignant-soigné
 - Professionnels responsables, fiables et éthiques
 - Climat de travail apaisé

Lien clé : savoir-être aussi important que le savoir-faire

9.4 Besoins en compréhension institutionnelle et réglementaire

- Besoins de l'étudiant/élève
 - Comprendre :
 - Le fonctionnement des établissements
 - Le cadre légal et déontologique
 - Les responsabilités professionnelles
 - Connaître les droits et devoirs du professionnel de santé
- Attentes employeurs/financeurs
 - Respect du cadre réglementaire
 - Diminution des risques juridiques
 - Professionnels responsables et sécurisés

Lien clé : professionnels conformes aux exigences institutionnelles.

9.5 Besoins de sécurisation du parcours de formation

- Besoins de l'étudiant/élève
 - Accompagnement pédagogique et méthodologique
 - Soutien en cas de difficulté (personnelle, scolaire, financière)
 - Lisibilité des débouchés professionnels
 - Reconnaissance de l'investissement personnel
- Attentes financeurs (Région, employeur, CPF, etc.)
 - Limiter les abandons et ruptures de parcours
 - Optimiser l'investissement financier
 - Favoriser l'accès à l'emploi durable

Lien clé : réussite, diplomation et insertion professionnelle.

9.6 Besoins en évolution et employabilité à long terme

- Besoins de l'étudiant/élève
 - Construire un projet professionnel évolutif
 - Développer la capacité à apprendre tout au long de la vie
 - Se préparer à la formation continue et à la mobilité professionnelle
- Attentes employeurs/financeurs
 - Professionnels adaptables
 - Capacité à évoluer dans un système de santé en mutation
 - Pérennité des compétences.

10 Projet d'accueil, d'intégration, et d'accompagnement

10.1 Missions du coordinateur des stages

- Il a une activité importante de prospection et d'actualisation en termes de lieux de stages qualifiants.
- Il est l'interlocuteur privilégié de l'établissement, du pôle et/ou du service d'accueil. Il maintient des relations régulières avec ceux-ci, actualise les interlocuteurs.
- Il est garant du partenariat engagé dans le respect du projet de formation.
- Il est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure.
- Il est garant du nombre de places à attribuer pour l'ensemble des étudiants et élèves.
- Il construit l'ossature du dispositif d'alternance qui est ensuite validé avec les coordonnateurs pédagogiques des différentes sections de formation et la direction.
- Il collabore avec le formateur référent de la promotion pour élaborer les parcours de stage des étudiants.
- Il est référent de stage et réalise des évaluations formatives au cours des visites des étudiants sur les lieux de stage.

10.2 Missions du formateur référent de stage

Au regard du référentiel de formation et du nécessaire renforcement du partenariat avec les équipes professionnelles des lieux de stage, le formateur référent de stage sera le coordinateur, le relais entre le lieu de stage et l'IFSD.

- Le choix de l'équipe pédagogique s'oriente vers la désignation d'un formateur référent de stage titulaire et d'un formateur référent de stage suppléant.

- Ses missions :
 - Il fait le lien entre l'IFSD et le tuteur de stage afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser
 - Il a accès aux lieux de stage et peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage
 - Il rend compte au référent pédagogique de l'étudiant de la rencontre réalisée auprès de celui-ci afin d'optimiser le parcours dans l'objectif d'acquisition des éléments de compétence
- Le référent de stage se déplace au moins une fois par an pour l'ensemble des étudiants, et ou a minima reste en lien étroit avec la structure d'accueil.

10.3 Missions du formateur référent de suivi pédagogique

Le formateur référent de suivi pédagogique est un interlocuteur privilégié de l'élève ou de l'étudiant tout au long de son parcours de formation.

Il assure un accompagnement individualisé, favorisant la réussite, la professionnalisation et la sécurisation du parcours, en lien avec l'équipe pédagogique et les terrains de stage.

Le changement de référent pédagogique peut être possible soit à la demande de l'étudiant, soit à la demande du cadre formateur. Pour cela, une demande motivée doit être adressée et validée par le directeur de l'institut.

Le suivi pédagogique est réalisé de 2 manières, de façon individuelle ou collective. Des temps individuels non programmés peuvent être initiés à la demande :

- De l'étudiant
- Du référent de suivi pédagogique
- Du référent de stage et du tuteur de stage
- De la Directrice

Le formateur référent de suivi pédagogique a comme rôle en suivi pédagogique individuel et collectif d'effectuer un :

- **Accompagnement pédagogique individualisé**
 - Accueillir l'élève/l'étudiant en début de formation
 - Identifier les **besoins, ressources et éventuelles difficultés**
 - Aider à la compréhension du **référentiel de formation**
 - Co-construire le **parcours pédagogique personnalisé** si nécessaire
- **Suivi des acquisitions et des compétences**
 - Suivre l'évolution des acquis théoriques, pratiques et cliniques
 - Analyser les résultats aux évaluations
 - Identifier les écarts entre compétences attendues et acquises
 - Proposer des actions correctives ou de remédiation
- **Accompagnement au stage**
 - Préparer l'élève/l'étudiant aux périodes de stage
 - Assurer le lien entre :
 - L'institut de formation
 - Les professionnels de terrain
 - L'élève/l'étudiant
 - Analyser les évaluations de stage, afin de préparer les dossiers pour les CAC (commission d'attribution des crédits pour la formation IDE), et les CVAR (commission de validation des acquis et de résultats pour les AP, et AS)
 - Participer à la gestion des situations de stage complexes ou à risque, en lien avec la coordinatrice de stages, et pédagogique
- **Soutien méthodologique et professionnel**
 - Aider à l'organisation du travail personnel

- Accompagner les écrits professionnels (analyses de pratique, dossiers...)
- Favoriser le développement du **raisonnement clinique**
- Soutenir la construction de l'**identité professionnelle**
- **Prévention du décrochage et gestion des difficultés**
 - Repérer précocement les situations de fragilité (scolaire, personnelle, sociale)
 - Mettre en place des mesures de soutien adaptées
 - Orienter vers les ressources institutionnelles (coordinateur, direction, personnes ressources extérieures)
 - Participer aux décisions pédagogiques (aménagements, réorientations, commissions)
- **Rôle de médiation et de coordination**
 - Être **réfèrent de confiance** pour l'élève/l'étudiant
 - Faciliter la communication entre :
 - Équipe pédagogique
 - Tuteurs de stage
 - Direction de l'institut
 - Participer aux réunions pédagogiques et aux bilans de parcours
 - Contribuer à la cohérence du projet pédagogique de l'institut
- **Responsabilités institutionnelles**
 - Respecter le cadre réglementaire et déontologique
 - Assurer la traçabilité du suivi pédagogique
 - Participer à l'évaluation globale du dispositif de formation
 - Contribuer à la qualité et à l'amélioration continue de la formation

10.4 Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les structures d'accueil

Le tuteur assure une mission pédagogique au cours du stage ce qui sous-entend, à notre sens

- D'être volontaire et intéressé pour l'exercer.
- D'être un professionnel expérimenté placé sous la responsabilité d'un cadre professionnel garant de la qualité de l'encadrement (maître de stage).
- De connaître parfaitement les référentiels d'activités, de compétences et de formation des nouveaux professionnels.

Ses missions :

- Accompagner un ou plusieurs étudiants à développer des compétences professionnelles en collaboration avec les professionnels de proximité :
 - Accueil de l'étudiant en début de stage
 - Entretiens réguliers afin d'évaluer la progression de l'apprenant et formalisation de celle-ci sur le portfolio en cours et en fin de stage
 - Echanges autour de situations et/ou de questionnements professionnels à l'initiative de l'un ou de l'autre des acteurs concernés afin de favoriser une posture réflexive de l'étudiant
 - Mise à disposition des ressources matérielles et documentaires du service
 - Mise en relation avec les personnes ressources afin de favoriser la perception du processus de soin dans sa globalité.
- Favoriser l'alternance intégrative en collaboration avec les formateurs de l'institut de formation
 - Rencontres régulières avec le formateur référent du stage dans l'objectif de faire le point sur l'évaluation de la progression de l'étudiant.

- Répondre aux difficultés de l'étudiant et gérer d'éventuels conflits.

Ce dispositif d'encadrement reste précaire dans différentes structures d'accueil, au regard du manque de personnel, et du turn-over des équipes, altérant les indicateurs de performance d'évaluation du projet d'accompagnement.

11 L'individualisation du parcours

L'individualisation des parcours de formation constitue un axe fondamental du projet pédagogique de l'IFSD. Elle s'inscrit dans une démarche globale visant à accompagner chaque élève ou étudiant dans la **construction progressive de son identité professionnelle**, en cohérence avec son projet professionnel, ses **acquis antérieurs**, son **rythme d'apprentissage** et ses **besoins spécifiques** tout au long de la formation.

Dès l'entrée en formation, **un accompagnement pédagogique individualisé** est mis en place afin d'identifier les ressources, les motivations, les éventuelles fragilités et les objectifs professionnels de chaque apprenant. Cette analyse initiale permet de poser les bases d'un parcours de formation personnalisé, favorisant l'engagement dans les apprentissages et la compréhension des exigences liées aux métiers d'infirmier(e), d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant(e).

Tout au long de la formation, **le suivi pédagogique individualisé vise à soutenir le développement progressif des compétences professionnelles** définies par les référentiels de formation. Il prend en compte la diversité des profils et des parcours, en permettant des ajustements pédagogiques adaptés, tant sur le plan théorique que pratique et clinique. L'accompagnement proposé favorise l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être indispensables à l'exercice professionnel, dans le respect des valeurs éthiques, de la sécurité des soins et de la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées.

Les **coordinateurs de promotion** occupent une place essentielle dans l'organisation, la coordination et le suivi des périodes de formation en milieu professionnel. Leur action s'inscrit pleinement dans la logique d'individualisation des parcours de formation et contribue directement au développement progressif des compétences professionnelles attendues chez les futurs infirmiers, auxiliaires de puériculture et aides-soignants. **Dans le cadre du placement en stage**, les formateurs référents de promotion veillent à proposer des affectations cohérentes avec le référentiel de formation, le niveau d'avancement dans le cursus et les compétences à développer. Ils prennent en compte, dans la mesure du possible, **le projet professionnel de chaque élève ou étudiant, ses besoins pédagogiques identifiés, ses expériences antérieures ainsi que les éventuelles situations particulières nécessitant un accompagnement spécifique**. Cette démarche vise à offrir des expériences de stage diversifiées, formatrices et sécurisantes, favorisant l'acquisition progressive des compétences et la professionnalisation.

L'individualisation des parcours s'appuie également sur **un suivi renforcé des périodes de formation en milieu professionnel**.

Les expériences de stage sont analysées par le formateur référent de suivi pédagogique avec l'élève ou l'étudiant afin de favoriser la transférabilité des apprentissages, le développement du raisonnement clinique et la consolidation des compétences professionnelles. Le projet professionnel de chaque apprenant est ainsi régulièrement interrogé et réajusté au regard des compétences acquises, des expériences vécues et des réalités du terrain.

Enfin, l'individualisation des parcours de formation participe pleinement à l'objectif d'employabilité des futurs professionnels. En permettant à chaque élève ou étudiant de développer les compétences attendues pour l'exercice des métiers d'infirmier, d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant, tout en tenant compte de son projet professionnel, l'institut s'engage à former des professionnels compétents, autonomes, responsables et capables de s'adapter aux évolutions du système de santé et aux besoins des personnes soignées.

12 La planification de l'alternance

La planification de l'alternance constitue un élément central de la formation, visant à articuler de manière cohérente les temps de formation théorique et les périodes de stage. Elle s'inscrit dans un cadre réglementaire précis tout **en devant s'adapter aux contraintes des terrains de stage, aux réalités territoriales et aux profils variés des élèves**.

Les choix d'organisation présentés dans ce chapitre répondent à des objectifs pédagogiques, professionnels et logistiques propres à chaque filière. Ils tiennent compte **des exigences du référentiel de formation, des disponibilités des terrains de stage, ainsi que de la nécessité d'assurer une progression des apprentissages et une diversité des expériences professionnelles**.

Afin de préserver la lisibilité du document, l'alternance complète, détaillant l'ensemble des périodes de formation théorique et pratique, est présentée en annexe. Le présent chapitre se concentre sur l'explication des principes généraux et des choix retenus pour chaque filière, permettant ainsi de comprendre la logique globale de l'organisation de l'alternance.

12.1 Pour la formation IDE

Dans une logique de professionnalisation progressive et d'individualisation des parcours de formation, les étudiants sont encouragés à réaliser, dans la mesure du possible, **les quatre typologies de stage** au cours **des deux premières années de formation**. Cette organisation peut toutefois être adaptée en fonction des besoins d'apprentissage de l'étudiant, de l'évolution de ses compétences et des opportunités offertes par l'offre de stages disponible.

Le stage du semestre 1 est d'une durée de cinq semaines et se déroule sur un même lieu. Les étudiants titulaires du diplôme d'aide-soignant réalisent ce stage, la dispense n'étant pas retenue par l'IFSD, afin de garantir une homogénéité des apprentissages et une intégration progressive aux exigences du référentiel infirmier.

Toutes les affectations de stage sont réalisées de manière concertée, avec l'accord du formateur référent pédagogique, de la coordinatrice des stages et de la coordinatrice pédagogique, garantissant ainsi la cohérence du parcours de formation et l'adéquation entre les objectifs pédagogiques et les lieux de stage.

Chaque terrain de stage présente des spécificités en termes de pathologies, de pratiques professionnelles et de populations prises en charge.

Dans ce contexte, l'IFSD a fait le choix pédagogique de **scinder les stages initialement prévus sur dix semaines des semestres 1 à 5 en deux périodes distinctes de cinq semaines**. Cette organisation vise à permettre aux étudiants de découvrir une plus grande diversité de contextes de soins, d'élargir leur compréhension des pratiques professionnelles et de développer leur adaptabilité et leur agilité clinique. Elle favorise également l'acquisition de compétences transversales essentielles, telles que le travail en équipe pluriprofessionnelle, l'organisation des soins et la capacité d'analyse des situations cliniques.

La **deuxième année de formation** constitue un temps fort d'ouverture et d'enrichissement du parcours, notamment à travers la mise en œuvre du **service sanitaire**, qui permet aux étudiants de s'engager dans des actions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que par les **dispositifs de mobilité internationale ou nationale**, tels que **Erasmus+**, contribuant à l'ouverture culturelle, professionnelle et citoyenne des futurs infirmiers.

En **troisième année**, le choix du stage du semestre 5 ainsi que de la première période du stage du semestre 6 est réalisé en tenant compte du parcours de stage de l'étudiant, du niveau d'acquisition des compétences et de l'argumentation de son projet professionnel. Pour la seconde période du stage du semestre 6, le projet pédagogique des instituts de formation privilégie une démarche active de l'étudiant dans la recherche de son lieu de stage, en cohérence avec son projet professionnel et ses besoins en formation. **Toute proposition de stage fait l'objet d'une validation préalable par l'institut**.

Conformément à la réglementation en vigueur, un stage est reconnu comme « qualifiant » lorsque le maître de stage garantit la mise à disposition des ressources nécessaires à l'apprentissage, notamment la présence de professionnels qualifiés et l'accès à des activités permettant un réel développement des compétences. Les lieux et capacités d'accueil sont identifiés et négociés par la coordinatrice des stages en fonction de leur potentiel pédagogique, de leur typologie et de leur localisation géographique. **Toutefois, dès la première année, l'étudiant peut proposer des lieux de stage**, qui feront l'objet d'une évaluation par le coordinateur des stages au regard des critères attendus.

Sur l'ensemble de la formation, chaque étudiant est autorisé à effectuer **un stage hors de la région parisienne par année de formation**, favorisant ainsi la découverte d'autres organisations de soins et de pratiques professionnelles. Les étudiants peuvent également solliciter une mobilité nationale ou internationale (Erasmus+, ou autres dispositifs), sur la base d'un dossier motivé et argumenté, examiné par l'équipe pédagogique et soumis à validation. La faisabilité de ces mobilités demeure toutefois conditionnée au contexte politique, sanitaire et institutionnel.

Lorsque les objectifs de stage ne sont pas atteints et qu'une non-validation est prononcée par la commission d'attribution des crédits, un stage de rattrapage est mis en place selon des modalités définies par la CAC. Celui-ci s'effectue dans la même typologie de stage et sur une durée adaptée au motif de non-validation (absence, insuffisances professionnelles, ou éléments relatifs aux productions écrites).

Enfin, dans la perspective de l'évolution du référentiel de formation attendue en 2026, l'IFSD a engagé une démarche d'ouverture vers de nouveaux terrains de stage, notamment en pédiatrie et au sein de réseaux de centres de santé de la Ville de Paris, afin de renforcer la cohérence entre la formation et les évolutions de l'exercice infirmier.

12.2 Pour la formation AP

Un catalogue de stages est mis à disposition, cependant les élèves sont encouragées **à rechercher leur stage (milieu hospitalier et enfant porteur de handicap)** dès la prérentrée qui a lieu en juillet. Certains terrains de stage n'acceptent pas les demandes émanant de l'école mais uniquement celles formulées directement par les élèves. Les coordonnées de ces lieux de stage sont communiquées afin de favoriser l'implication des élèves dans la construction de leur projet professionnel.

Le parcours de stage est élaboré selon différents paramètres propres à chaque élève :

- En fonction des stages accordés (peu de stages en milieu hospitalier, auprès d'enfants porteurs de handicap et en PMI, davantage en crèches et haltes-garderies)
- En fonction du **projet professionnel de l'élève**, lorsqu'il existe, et dans la mesure des possibilités offertes par les stages disponibles
- En fonction du lieu d'habitation
- En fonction de la situation familiale de l'élève
- En fonction du profil de chaque élève et de la connaissance des terrains de stage (élément plus aisé à partir du milieu de l'année, lorsque les élèves sont mieux connues)
- En fonction des stages obligatoires (**notamment un stage auprès d'enfants porteurs de handicap**)
- En fonction d'une logique de découverte et de cohérence dans le cheminement des stages
- En fonction des rencontres formateurs/élèves tout au long de l'année
- **Chaque élève est tenu de réaliser au moins un week-end de stage et une expérience de nuit d'une durée d'environ 35 heures, toutefois de nuit ces stages ne permettent pas toujours aux élèves de réaliser les gestes pratiques attendus.**

Les lieux de stage sont également de plus en plus éloignés, entraînant des temps de trajet très importants pour les élèves. Les terrains de stage ne peuvent malheureusement pas toujours correspondre aux projets professionnels exprimés. Se pose alors la question du maintien de la motivation d'une élève qui ne peut découvrir le secteur de stage qu'elle souhaitait.

En cas de difficulté rencontrée par une élève, un déplacement est effectué à la suite d'un appel de l'équipe ou de l'élève. Les visites de stage ont été interrompues, celles-ci générant un niveau de stress important tant pour les élèves que pour les équipes, souvent dépourvues de locaux adaptés et gênées par une présence supplémentaire auprès des enfants, susceptible de les perturber.

12.3 Pour la formation AS

Les élèves sont affectés en stage après concertation entre les formatrices référentes, sur des terrains préalablement sollicités par la coordonnatrice des stages de l'établissement.

Le parcours de stage de chaque élève se construit selon plusieurs paramètres :

- **Le nombre de stages à réaliser (en fonction de cursus complet ou partiels)**, déterminé en fonction des formations passerelles.
- L'expérience antérieure de l'élève, notamment pour les élèves issus de formations passerelles, qui peuvent être orientés plus rapidement vers des terrains complexes en raison de leur expérience préalable.
- La distance entre le lieu de stage et le domicile, la situation familiale (enfants en bas âge, mères isolées) et les expériences de vie difficiles (proximité avec des services d'oncologie, soins palliatifs, etc.).
- Le projet professionnel de l'élève, lorsqu'il est formulé, et la curiosité manifeste constituent également des critères orientant le choix du terrain de stage.
- **Chaque élève est tenu de réaliser au moins un week-end de stage et une expérience de nuit d'une durée d'environ 35 heures.**

Tout au long de la formation, les apprentissages réalisés lors des précédents stages et les axes d'amélioration identifiés sont pris en compte pour préparer les stages suivants. Un vécu difficile sur un terrain conduit à privilégier un terrain plus encadrant lors du stage suivant.

Un tableur est tenu à jour et consulté lors des mises en stage afin d'assurer un suivi précis. Les informations recueillies lors des suivis pédagogiques et des rencontres informelles sont également intégrées dans le processus de décision.

La visite des terrains de stage constitue un élément central dans le choix pédagogique des affectations, permettant de proposer aux élèves les stages les mieux adaptés à leur parcours et aux critères définis.

Les choix sont réalisés afin d'offrir à chaque élève un parcours individualisé et professionnalisant, tout en respectant les recommandations du référentiel, qui précise dans le Chapitre 1 – Contenu et organisation pédagogique de la formation, à l'article 4, que « **le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées** ».

13 Les indicateurs d'évaluation du projet pédagogique

Le projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation régulière à partir des bilans institutionnels conduits en fin d'année scolaire, à chaque fin de semestre (pour les IDE), en présence des formateurs coordinateurs de chaque année et de la direction de l'établissement. Ces temps d'analyse constituent des espaces privilégiés de réflexion et d'ajustement, permettant à la fois de mesurer l'efficacité du dispositif de formation et d'en garantir la cohérence.

Ils ont pour finalité :

1. D'apprécier la pertinence des moyens mobilisés au regard des exigences du dispositif de formation, et, le cas échéant, d'en ajuster l'organisation, le suivi pédagogique ainsi que les modalités d'accompagnement assurées par les formateurs référents ;
2. D'évaluer l'acquisition progressive des compétences tout au long de l'année de formation ;
3. De faire un point approfondi sur les modalités et la cohérence de l'évaluation continue.

L'évaluation du projet pédagogique s'appuie sur des objectifs clairement identifiés, visant à :

- **Mesurer** le niveau de satisfaction des étudiants ainsi que la performance globale de l'organisation ;
- **Identifier** les attentes, les besoins et les priorités des étudiants afin d'améliorer leurs conditions d'apprentissage ;

- **Associer** les étudiants à une démarche d'amélioration continue en sollicitant leurs propositions ;
- **Repérer** les motifs d'insatisfaction susceptibles d'altérer la qualité de la formation.

Dans cette perspective, l'IFSD met en œuvre une enquête annuelle de satisfaction déployée à trois niveaux complémentaires.

La première s'adresse aux étudiants/élèves et porte notamment sur :

- L'environnement de formation (qualité des locaux, services associés, organisation de l'institut) ;
- **La qualité des enseignements dispensés** ; (UE, Modules, intervenants) ;
- **Le vécu des étudiants/élèves en stage** ;
- La qualité de l'accompagnement proposé dans la construction et/ou la formalisation du projet professionnel ;
- Le soutien apporté dans l'acquisition des compétences ;
- La clarté des objectifs pédagogiques ;
- La pertinence des contenus de formation au regard des objectifs annoncés ;
- L'adéquation entre les modalités d'évaluation et les unités d'enseignement/modules ;
- L'adaptation des méthodes pédagogiques aux apprentissages visés ;
- La mise à disposition des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de formation ;
- La qualité de l'encadrement clinique au cours des stages.

La seconde enquête est destinée aux intervenants extérieurs et concerne :

- La qualité de leur accueil au sein de l'institut ;
- Le temps imparti à leurs interventions ;
- Les conditions de préparation de celles-ci, ainsi que la qualité des échanges avec le formateur référent de l'unité d'enseignement ;
- Le suivi administratif.

La troisième s'adresse aux nouveaux employeurs et vise à recueillir leur appréciation concernant :

- Le niveau de compétences acquises par les diplômés, au regard de leurs besoins professionnels ;
- Les perspectives d'évolution professionnelle et/ou de mobilité, acquises ou en cours d'acquisition.

Lorsque l'un ou plusieurs des critères évalués n'atteignent pas un taux de satisfaction de 75 %, une analyse des causes est engagée et donne lieu à la mise en œuvre d'actions correctives adaptées. L'efficacité de ces actions est ensuite appréciée à travers les résultats de l'enquête de satisfaction suivante.

14 Les prestations offertes à la vie étudiante/élève

14.1 Egalité des chances

14.1.1 Mission égalité :

Dans le cadre de l'accompagnement contre la lutte des violences sexuelles et sexistes deux référentes Missions égalité ont été nommée au sein de l'IFSD :

Mme Anne Froidmont pour les AS: anne.froidmont@ifsi-ihfb92.fr,

Mmes Ghislaine Padonou et Danielle Bouiniere pour les IDE : ghislaine.padonou@ifsi-ihfb92.fr, et danielle.bouiniere@ifsi-ihfb92.fr

Elles peuvent répondre à vos questions et vous accompagner dans vos situations.

Les objectifs menés sont :

- Sensibiliser les étudiants à l'égalité, à la diversité et au refus de toute discrimination.
- Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes.
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Lutte contre l'homophobie et la transphobie.

14.1.2 Missions Handicap :

Rappel : LOI DU 11 FÉVRIER 2015 : *"Constitue un handicap, toute restriction ou limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques."*

- ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX : les locaux de l'IFSD permettent aux personnes en situation de handicap d'être traitées de la même manière que toute autre personne (rampe d'accès, ascenseurs, banque d'accueil, portes larges, toilettes équipées, point d'attente...).
- HANDICAP ET FORMATIONS PARAMÉDICALES : L'IFSD s'investit dans une politique institutionnelle santé-handicap. L'inclusion est au cœur des réflexions actuelles, l'IFSD s'engage à rendre la pédagogie et la connaissance accessibles à tous et toutes dans l'organisation générale, l'accessibilité et le contenu des offres de formation.
- LE RÉFÉRENT HANDICAP : UNE INTERLOCUTEUR DÉDIÉ : Pour permettre aux apprenants et apprenantes de poursuivre leurs études dans un environnement adapté aux contraintes médicales, ils peuvent solliciter des aides dans le cadre du droit à la compensation du handicap. Chaque institut bénéficie d'un référent handicap, il est là pour répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à le contacter.

14.2 Les prestations diverses

➤ Documentation

La mission du centre de documentation et d'information est de collecter, conserver et mettre à disposition les ressources documentaires destinées au travail des étudiants et des formateurs.

La documentaliste Mme Fabienne Escabasse assure l'information documentaire. Elle accompagne les étudiants qui le demandent, dans leurs recherches d'informations.

La documentaliste initie les étudiants à l'usage de l'informatique, à la mise en forme et peut à la demande faire la relecture de leurs documents (exposés, Mémoire de fin d'études...).

Le fonds documentaire comprend 2000 ouvrages, encyclopédies, et 30 abonnements à des revues professionnelles.

➤ Santé au Travail

Le suivi médical des étudiants est assuré par les médecins traitants.

➤ La restauration

- Les étudiants ont la possibilité de déjeuner dans la Salle des étudiants, équipée de micro-ondes.
- Des distributeurs de boissons (chaudes et froides) et de confiseries sont installés dans le hall.

➤ Le service de nettoyage :

L'entretien des locaux est assuré par une équipe de société d'entretien extérieure.

➤ Service universitaire pour les étudiants infirmiers :

L'inscription des étudiants à l'université leur assure l'accessibilité de droit aux services suivants : Bibliothèques universitaires, Service d'Information et d'Orientation Universitaire, Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle, BVE (Bureau de la Vie Etudiante), CROUS, restaurant universitaire, accès aux locaux (associatifs ou autres) réservés aux étudiants.

De plus, dans le cadre d'aménagement de formation et examens, le service de santé universitaire (SSU) reçoit les étudiants afin d'évaluer les préconisations possibles d'aménagements.

15 ANNEXES

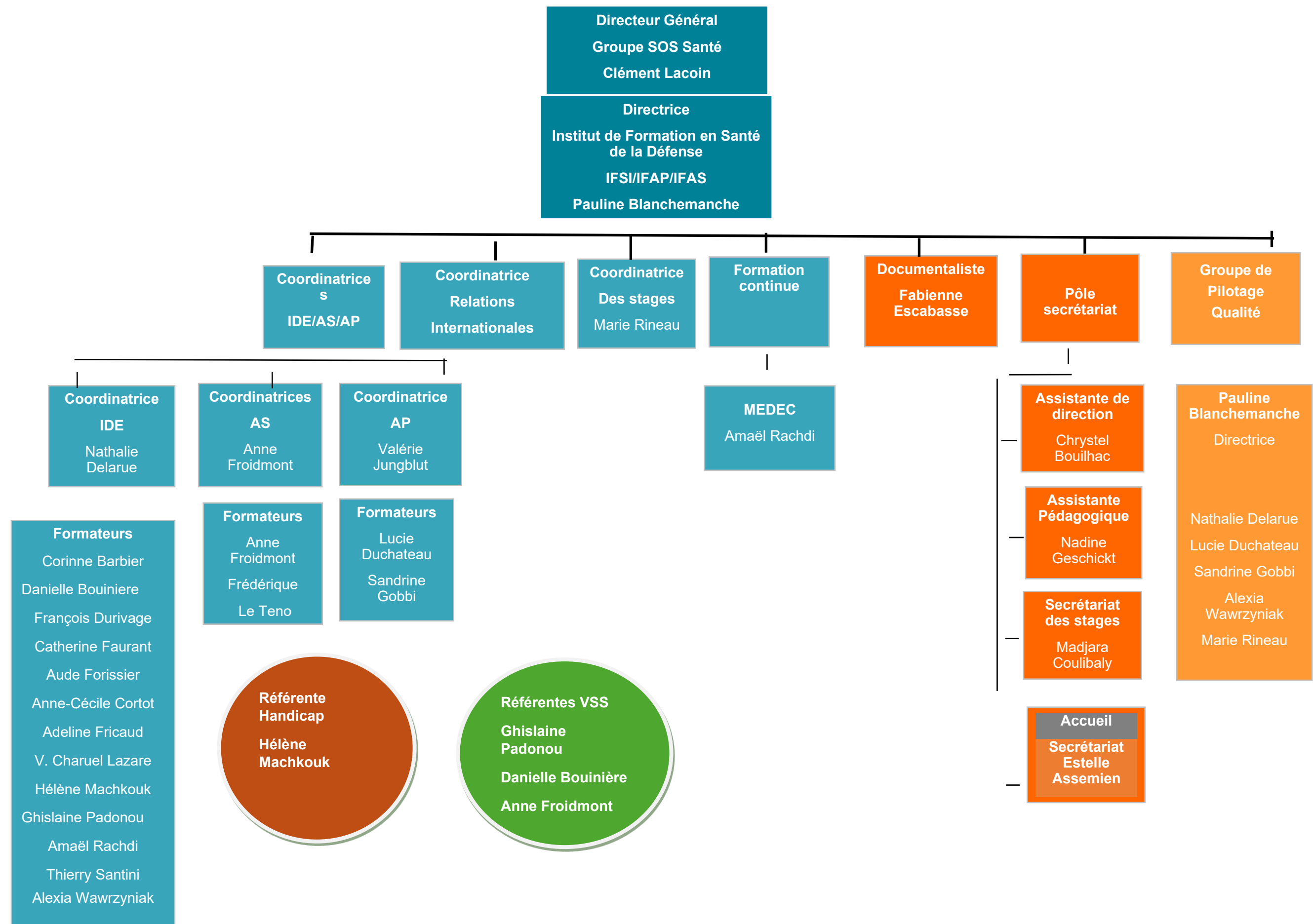
15.1 Organigramme

15.2 La planification de l'alternance

15.3 Liste des terrains de stage

15.4 Charte Erasmus

15.1 Organigramme



15.2 La planification de l'alternance

MISE A JOUR LE 02/09/2025 16:59

[illegible]

JOURS FERIÉS 2025 / 2026

Samedi : 1er Novembre 2025 (**TOUSSAINT**)
Mardi : 11 Novembre 2025 (**ARMISTICE**)
Jeudi : 1er Janvier 2026 (**JOUR DE L'AN**)
Lundi : 6 Avril 2026 (**LUNDI DE Pâques**)

Jeudi : 14 Mai 2026 (ASCENSION)
Lundi : 25 Mai 2026 (PENTECOTE)
Mardi : 14 Juillet 2026 (FETE NATIONALE)
Samedi : 15 Août 2026 (ASSOMPTION)

15.3 Liste des terrains de stage

STAGES ESI SERVICES ET STRUCTURES

Etablissement
CENTRE HOSPITALIER D AVALLON - 89200 AVALLON
ANSIAD - SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - 92400 COURBEVOIE
ASAD - AIDE ET SOINS A DOMICILE - 75010 PARIS
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE VILLE-EVRARD - 93330 NEUILLY SUR MARNE CEDEX
ASSOCIATION ANSIAD / NEUILLY - COURBEVOIE - 92200 NEUILLY SUR SEINE
EHPAD CAMILLE SAINT SAENS - 93600 AULNAY SOUS BOIS
MAIRIE DE SEVRES - 92310 SEVRES
EHPAD EMILIE DE RODAT - 92500 RUEIL-MALMAISON
EHPAD KORIAN CASTEL VOLTAIRE - 92320 CHATILLON
ASSOCIATION LES JOURS HEUREUX - FAM CHARLES ALBERT HOUEETTE - 78500 SARTROUVILLE
KORIAN MANDOLINE - MAISON DE RETRAITE - 78400 CHATOU
EHPAD LE TREFLE BLEU - 75017 PARIS
KORIAN LES CEDRES - 93250 VILLEMOMBLE
CRECHE ATTITUDE ARMAND SILVESTRE - 92400 COURBEVOIE
EHPAD MAISON DE FAMILLE LA CHATAIGNERAIE - 95420 CORMEILLES EN PARISIS
CABINET IDEL - 92600 ASNIERES
CABINET IDEL - 06300 NICE
CABINET INFIRMER LIBERAL - 75016 PARIS
CABINET INFIRMIER PONTOISE - 95300 PONTOISE
CABINET INFIRMIERE LIBERALE - 78300 POISSY
SSIAD 92 CRF-Antenne de PUTEAUX - 92800 PUTEAUX
EHPAD MAISON DE RETRAITE LE CASTEL- FLEURI - 78600 MAISONS LAFFITTE
MAISON MEDICALE JEANNE GARNIER - 75015 PARIS
POLE SANTE DE SERRIS - 77700 SERRIS
CENTRE HOSPITALIER D'ARGENTEUIL VICTOR DUPOUY/ GHT Sud 95-Nord92 - 95107 ARGENTEUIL CEDEX
INFIRMIERE LIBERALE - 7033 CUEMES BELGIQUE
RESIDENCE DU PARC DE MEUDON - 92360 MEUDON LA FORET
INFIRMIERE LIBERALE - 92230 GENEVILLIERS
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY SAINT GERMAIN - 78303 POISSY
RESIDENCE LA GARENNE - 92250 LA GARENNE COLOMBES
IME FERNAND OURY - 92000 NANTERRE
HOPITAL SAINTE MARIE PARIS - GROUPE VYV - 75014 PARIS
CENTRE HOSPITALIER THEOPHILE ROUSSEL - 78363 MONTESSON CEDEX
RESIDENCE LE CAP DOMUS VI - 92270 BOIS COLOMBES
CENTRE MATERNEL MARIE BEQUET DE VIENNE - EDASEOP - 75017 PARIS
CENTRE PEDIATRIQUE DES CÔTES - 78350 LES LOGES EN JOSAS
HOPITAL SAINT CAMILLE - 94366 BRY SUR MARNE CÉDEX
HOPITAL RAYMOND POINCARE AP-HP - 92380 GARCHES
HOPITAL PRIVE DE LA SEINE SAINT DENIS - 93156 LE BLANC MESNIL CÉDEX
CLINIQUE CHAMPIGNY SUR MARNE -
HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN - 91480 QUINCY SOUS SENART
HOPITAL COCHIN - 75014 PARIS
CLINIQUE DE GARGAN - 93190 LIVRY GARGAN
RESIDENCE LE LEMAN - 74200 THONON LES BAINS

CLINIQUE DES LILAS – CEPIM - 93260 LES LILAS

RESIDENCE ORPEA LES BORDS DE SEINE - 92200 NEUILLY SUR SEINE

HOPITAL NOVO SITE PONTOISE - 95303 CERGY PONTOISE CEDEX

RESIDENCE VILLA GARANCE EHPAD - 59100 ROUBAIX

S.S.I.A.D SAINT OUEN - 93400 SAINT OUEN SUR SEINE

HOPITAL LE PARC - 95150 TAVERNY

HOPITAL FRANCIS QUESNAY - 78200 MANTES LA JOLIE

ERASMUS:CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VAUDOIS - 1011 LAUSANNE (SUISSE)

SMR VALERIANE - 97220 LA TRINITE MARTINIQUE

HOPITAL CORENTIN CELTON - 92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

SSIAD 92 CRF-Antenne de CLICHY - 92110 CLICHY

GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE - 75651 PARIS CEDEX 13

CLINIQUE MAISON DE SANTE BELLEVUE - 92190 MEUDON

CLINIQUE MARCEL SEMBAT - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

CLINIQUE MEDICALE DU PARC - 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE

GROUPE HOSPITALIER DIACONESSES/CROIX-SAINT-SIMON - IFSI - 75571 PARIS CEDEX 12

EHPAD RESIDENCE STEPHANIE CROIX ROUGE - 78500 SARTROUVILLE

ASSAD 15 : ASSOCIATION DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - 75015 PARIS

MAISON DE RETRAITE DU PARC - 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

ASSOCIATION GAIA PARIS - 75011 PARIS

LES PARENTELES DE LA RUE BLANCHE - CENTRE ALZHEIMER - 75009 PARIS

ASSOCIATION PLEIN GRES - 92230 GENNEVILLIERS

CAARUD - 75010 PARIS

ERASMUS:CENTRE HOSPITALIER BRUGMANN - 1020 BRUXELLES (BELGIQUE)

INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE LA GENTILHOMMIERE - 92430 MARNES LA COQUETTE

RESIDENCE DE L'ORME - ORPEA - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL - 92500 RUEIL MALMAISON

INFIRMIER LIBERAL GANCEL - 78360 MONTESSON

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ROBERT DEBRE AP-HP - 75935 PARIS CEDEX 19

HOPITAL PIERRE ROQUES LES BLUETS - 75571 PARIS CEDEX 12

EHPAD RESIDENCE LA BRUYERE - 92500 RUEIL-MALMAISON

HOPITAL LOUIS MOURIER AP-HP - 92700 COLOMBES

HOPITAL LE VESINET - 78115 LE VESINET CEDEX

CLINIQUE INTERNATIONALE DU PARC MONCEAU - 75017 PARIS

GHPSJ :HOPITAL MARIE LANNELONGUE - 92350 LE PLESSIS ROBINSON

EHPAD LA MAISON DE LA VALLEE DES FLEURS - 93240 STAINS

EHPAD LE CHATELET - 92190 MEUDON

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE VILLEBOIS MAREUIL - 92230 GENNEVILLIERS

ERASMUS HOPITAL BARRIOS BAJOS - VALDIVIA/ CHILI

CPAM DE PARIS - 75948 PARIS CEDEX 19

CLINIQUE DE CHATILLON - 92320 CHATILLON

EHPAD MAISON FERRARI - 92140 CLAMART

EHPAD RESIDENCE ARC EN CIEL/ MAPAD - 95870 BEZONS

MAISON DE SANTE MICHELET - 75019 PARIS

CRECHE LES DIABLOTINS (PEOPLE&BABY) - 78400 CARRIERES/SEINE

MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE - 75015 PARIS

CRECHE LIBELLULE (PEOPLE&BABY) - 75007 PARIS

RESIDENCE DE MAINTENON - 78590 NOISY LE ROI

CRECHE MULTI-ACCUEIL LES " BOUT'CHOUS" - 92400 COURBEVOIE

HOPITAL HENRI MONDOR - 94010 CRETEIL CÉDEX
 INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES - 75007 PARIS
 GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH - 75674 PARIS CEDEX 14
 FONDATION ROGUET ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES - 92110 CLICHY LA GARENNE
 RESIDENCE MADELEINE VERDIER - 92120 MONTROUGE
 RESIDENCE MARCONI - 78400 CHATOU
 RESIDENCE MON REPOS - 78500 SARTROUVILLE
 CLINIQUE MONTEVIDEO - 92140 CLAMART
 RESIDENCE ROGER TEUILLE - 92220 NEUILLY SUR SEINE
 ESM MGEN RUEIL MALMAISON - NEUILLY SUR SEINE - 92063 RUEIL MALMAISON
 CLINIQUE MAUSSINS-NOLLET - 75019 PARIS
 SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL DASSAULT AVIATION - 92210 SAINT CLOUD
 CLINIQUE ST JEAN DE DIEU - CCS OUDINOT - COGNACQ JAY - 75007 PARIS
 SSIAD 92 CRF ANTENNE DU PLESSIS ROBINSON - 92350 LE PLESSIS ROBINSON
 RESIDENCE LA MERIDIENNE - EHPAD - 92390 VILLENEUVE LA GARENNE
 RESIDENCE ESTEREL DOMUS VI - 92700 COLOMBES
 EHPAD RESIDENCES LES TERRASSES DE MOZART - 75016 PARIS
 ARPAVIE "Résidence Marcelle DEVAUD" - 92700 COLOMBES
 FONDATION AULAGNIER - EHPAD - 92600 ASNIERES
 GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE BICHAT-CLAUDE BERNARD - 75018 PARIS
 HOPITAL PRIVE D'ANTONY - 92166 ANTONY CEDEX
 JEANNE D'ARC HOPITAL PRIVE PARISIEN - 94160 SAINT- MANDE
 MAIRIE DE COURBEVOIE - 92400 COURBEVOIE
 MAISON DE RETRAITE ROGER TEULLE - 92200 NEUILLY SUR SEINE
 CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DE VILLIERS SUR MARNES - 94350 VILLIERS-SUR-MARNE
 RESIDENCE SOLEMNES : EHPAD - 92400 COURBEVOIE
 CLINIQUE DES PLATANES - 93800 EPINAY SUR SEINE
 CLINIQUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE - 75005 PARIS
 DIAVERUM Paris - 75011 PARIS
 CRECHE PAÏDOU - 92600 ASNIERES SUR SEINE
 EHPAD LES AIRELLES (OMEG AGE GESTION) - 75020 PARIS
 EHPAD RESIDENCE CHAMPFLEURY ARPAVIE - 92310 SEVRES
 INSTITUT CURIE SAINT CLOUD - 92210 SAINT CLOUD
 CLINIQUE DE TURIN - 75008 PARIS
 AUX CAPTIFS LA LIBERATION - 75010 PARIS
 CLINIQUE CANAL DE L'OURCQ CENTRE DE SOINS DE SUITE - 75019 PARIS
 MAISON DE RETRAITE SOYER - 92200 NEUILLY SUR SEINE
 HOPITAL GOÛIN - 92110 CLICHY LA GARENNE
 RESIDENCE LES VIGNES - 92000 NANTERRE
 ASSOCIATION LES AMIS DU BUS DES FEMMES - 75020 PARIS
 EHPAD/SSIAD LEPINE VERSAILLES - 78000 VERSAILLES
 CLINIQUE LA DEFENSE - 92000 NANTERRE
 RESIDENCE CLAUDE KELMAN - 94006 CRETEIL CEDEX
 RESIDENCE LE JARDIN DE LEVALLOIS EHPAD - 92300 LEVALLOIS PERRET
 CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR - 78375 PLAISIR CEDEX
 CLINIQUE SMR QUAI DE BEZONS (INICEA) - 95870 BEZONS
 RESIDENCE AZUR - 92700 COLOMBES
 POLYCLINIQUE DE MAISONS LAFFITTE - 78600 MAISONS-LAFFITTE
 RESIDENCE LONGCHAMP - 92210 SAINT CLOUD

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE LA FARANDOLE - 92400 COURBEVOIE
 ECOLE MATERNELLE MAXIME GORKI - 92000 NANTERRE
 MAIRIE DE PUTEAUX - 92800 PUTEAUX
 CLINALLIANCE FONTENAY AUX ROSES - 92260 FONTENAY AUX ROSES
 CLINIQUE CLAUDE BERNARD - 95120 ERMONT
 IME - FONDATION COGNACQ-JAY - 75015 PARIS
 MAISON MEDICALE NOTRE DAME DU LAC - 92500 RUEIL MALMAISON
 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER - IFSI - 93602 AULNAY SOUS BOIS CEDEX
 MAISON PERCE-NEIGE DE COURBEVOIE (FAM) - 92400 COURBEVOIE
 ECOLE ELEMENTAIRE D'APPLICATION ROUGET DE LISLE - 92400 COURBEVOIE
 EHPAD VILLA BORGHESE - 92400 COURBEVOIE
 EHPAD RESIDENCE SAINTE MARTHE:ISATIS - 92270 BOIS COLOMBES
 HOPITAL PRIVE DE LA CITE DES FLEURS - 92400 COURBEVOIE
 ASSOCIATION CAP 'DEVANT - EEAP CLAIRE GIRARD - 75020 PARIS
 CMIE&SEST(LA PREVENTION AU COEUR DU TRAVAIL) - 75009 PARIS
 CENTRE HOSPITALIER PRIVE DE L'EUROPE - 78560 LE PORT-MARLY
 MAIRIE DE LEVALLOIS PERRET - 92300 LEVALLOIS PERRET
 ASSOCIATION DE L'HOPITAL NORD 92 - 92394 VILLENEUVE LA GARENNE CEDEX
 CLINIQUE MIRABEAU - 95600 EAUBONNE
 FAM RESIDENCE DU MAINE - 75014 PARIS
 MAISON DE FAMILLE DE LA ROSERAIE - 92700 COLOMBES
 HOPITAL AMERICAIN - 92200 NEUILLY SUR SEINE
 AURA PARIS PLAISANCE - 94200 IVRY SUR SEINE
 INSTITUT GUSTAVE ROUSSY - 94805 VILLEJUIF CEDEX
 CLINIQUE DU TROCADERO - 75116 PARIS
 CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE PORT ROYAL CLINEA - 75014 PARIS
 CLINIQUE DU PLATEAU - BEZONS - 95870 BEZONS
 CLINIQUE ARAGO - 75014 PARIS
 CENTRE HOSPITALIER DES 4 VILLES - 92310 SEVRES
 INSTITUT CURIE PARIS - 75248 PARIS CEDEX 05
 CLINIQUE JOUVENET - 75016 PARIS
 ASSOCIATION NOTRE DAME DU BON SECOURS - 75014 PARIS
 GH Paul GUIRAUD / fondationVALLEE - 94250 GENTILLY
 EHPAD/SSIAD LES MARRONNIERS - 92300 LEVALLOIS PERRET
 HOPITAL PRIVE LA MONTAGNE-LAMBERT - 92250 LA GARENNE COLOMBES
 CLINIQUE DU PONT DE SEVRES (groupe Orpéa) - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 CLINIQUE LES MARTINETS - 92500 RUEIL-MALMAISON
 HOPITAL NATIONAL D'INSTRUCTION DES ARMEES PERCY - 92141 CLAMART CEDEX
 CLINIQUE FSEF PARIS 16 - 75016 PARIS
 CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD - 93207 SAINT DENIS CÉDEX 01
 CLINIQUE DU LANDY - 93400 SAINT OUEN
 HOPITAL JEAN JAURES - 75019 PARIS
 CLINIQUE VILLA DES PAGES - 78110 LE VESINET
 GROUPE HOSPITALIER PRIVE AMBROISE PARE HARTMANN - 92200 NEUILLY SUR SEINE
 CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE - 92400 COURBEVOIE/ NEUILLY
 HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE - 92309 LEVALLOIS PERRET

STAGES EAS SERVICES ET STRUCTURES

INSTITUT CURIE PARIS	PARIS CEDEX 05	DARD : Soins Intensifs 4USI
AURA PARIS PLAISANCE	IVRY SUR SEINE	APP Service Hospitalisation AURA - APP
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	USC - Kléber
HOPITAL LE PARC	TAVERNY	Cardiologie
HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN	QUINCY SOUS SENART	URGENCES
HOPITAL JEAN JAURES	PARIS	Soins Palliatifs
CLINIQUE NOUVELLES EAUX MARINES	LE MOULE	SOINS DE SUITE MEDICALISES
MAISON DE FAMILLE DE LA ROSERAIE	COLOMBES	
CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD	SAINT DENIS CÉDEX 01	Chirurgie vasculaire
CENTRE HOSPITALIER DES 4 VILLES	SEVRES	Chirurgie (site Saint Cloud)
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Chirurgie orthopédique 2è étage- Kléber
HOPITAL NECKER -ENFANTS MALADES AP-HP	PARIS CEDEX 15	transplantation rénale adulte
HOPITAL PRIVE LA MONTAGNE-LAMBERT	LA GARENNE COLOMBES	Chirurgie
FONDATION ROGUET ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES	CLICHY LA GARENNE	Unité cognitivo comportementale (UCC) SSR
KORIAN VILLA IMPERATRICE	RUEIL MALMAISON	EHPAD
RESIDENCE LONGCHAMP	SAINT CLOUD	EHPAD
AVENIR D'APEI - CENTRE D HABITAT DE LA ROSERAIE	CARRIÈRES SUR SEINE	FAM DU MOULIN
CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD	SAINT DENIS CÉDEX 01	Cardiologie 2
CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DE VILLIERS SUR MARNES	VILLIERS-SUR-MARNE	Medecine Physique et Réadaptation Enfants
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	Médecine Gériatrique 1er étage UGA (site Courbevoie)
EHPAD RESIDENCE ARC EN CIEL/ MAPAD	BEZONS	EHPAD
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Médecine interne- Kléber
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	USC - Kléber
HOPITAL NECKER -ENFANTS MALADES AP-HP	PARIS CEDEX 15	Hématologie Adultes
HOPITAL PRIVE LA MONTAGNE-LAMBERT	LA GARENNE COLOMBES	Médecine Oncologique
CLINIQUE DU PONT DE SEVRES (groupe Orpéa)	BOULOGNE-BILLANCOURT	EVC- SMR
CLINIQUE DU PONT DE SEVRES (groupe Orpéa)	BOULOGNE-BILLANCOURT	SSR
CLINIQUE DU PONT DE SEVRES (groupe Orpéa)	BOULOGNE-BILLANCOURT	SSR ONCO HEMATO
HOPITAL JEAN JAURES	PARIS	Unité de Soins de Suite Hématologie
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Urgences Adultes/UHCD - Kléber

HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Chirurgie générale / UCA
HOPITAL AMERICAIN	NEUILLY SUR SEINE	Médecine interne et oncologie B2
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	Unité de surveillance continu (site Neuilly)
CLINIQUE DU LANDY	SAINT OUEN	Hémodialyse
CLINIQUE DU PONT DE SEVRES (groupe Orpéa)	BOULOGNE-BILLANCOURT	SSR ONCO HEMATO
CENTRE HOSPITALIER PRIVE DE L'EUROPE	LE PORT-MARLY	Médecine oncologique 3A
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	CHIRURGIE GENERALE (SITE NEUILLY)
CLINIQUE CLAUDE BERNARD	ERMONT	Chirurgie Orthopédique
CLINIQUE MAUSSINS-NOLLET	PARIS	Chirurgie
CLINIQUE MAUSSINS-NOLLET	PARIS	Chirurgie
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Chirurgie générale / UCA
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Chirurgie générale / UCA
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Chirurgie orthopédique 2è étage- Kléber
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Chirurgie orthopédique 2è étage- Kléber
HOPITAL PRIVE LA MONTAGNE-LAMBERT	LA GARENNE COLOMBES	Chirurgie
CENTRE HOSPITALIER PRIVE DE L'EUROPE	LE PORT-MARLY	Reanimation
EHPAD RESIDENCE STEPHANIE CROIX ROUGE	SARTROUVILLE	
CLINIQUE FSEF PARIS 16	PARIS	Medecine interne Adultes /Uro-néphro (NPO)
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	USC - Kléber
HOPITAL GOÛIN	CLICHY LA GARENNE	Ambre soins de suite K digestive (2e étage)
CENTRE HOSPITALIER THEOPHILE ROUSSEL	MONTESSON CEDEX	Unité "Claude Monet"
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	Unité de surveillance continu (site Neuilly)
MAISON MEDICALE NOTRE DAME DU LAC	RUEIL MALMAISON	soins de suite neuro
INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	PARIS	CRPT centre de réhabilitation post traumatique
MAISON MEDICALE NOTRE DAME DU LAC	RUEIL MALMAISON	Soins palliatifs
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Urgences Adultes/UHCD - Kléber
CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL	RUEIL MALMAISON	SMR CARDIO VASCULAIRE
HOPITAL PRIVE LA MONTAGNE-LAMBERT	LA GARENNE COLOMBES	Médecine Oncologique
CLINIQUE DU PONT DE SEVRES (groupe Orpéa)	BOULOGNE-BILLANCOURT	SSR ONCO HEMATO
CLINIQUE MEDICALE DU PARC	SAINT OUEN L'AUMÔNE	Soins Palliatifs
MAS LA CORNILLE	THIAIS	MAS poly handicaps

HOPITAL PRIVE D'ANTONY	ANTONY CEDEX	CHIR ORTHO
CLINIQUE LA DEFENSE	NANTERRE	SSR Onco hemato (2e, 3e et 4e étages)
CLINIQUE CLAUDE BERNARD	ERMONT	Chirurgie Générale
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE	PARIS CEDEX 13	Pôle 101 : Chirurgie
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE	PARIS CEDEX 13	Pôle 101 : Chirurgie
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Chirurgie générale / UCA
FONDATION ROGUET ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES	CLICHY LA GARENNE	Unité cognitivo comportementale (UCC) SSR
HOPITAL PRIVE DE LA CITE DES FLEURS	COURBEVOIE	SSR GERIATRIQUES
HOPITAL PRIVE DE LA CITE DES FLEURS	COURBEVOIE	SSR GERIATRIQUES
HOPITAL PRIVE DE LA CITE DES FLEURS	COURBEVOIE	SSR GERIATRIQUES
ASSOCIATION DE L'HOPITAL NORD 92	VILLENEUVE LA GARENNE CEDEX	Soins de suite polyvalents (SSP)
ASSOCIATION NOTRE DAME DU BON SECOURS	PARIS	FAM SAINT GENEVIEVE
ASSOCIATION DE L'HOPITAL NORD 92	VILLENEUVE LA GARENNE CEDEX	Soins de suite neurologiques (SRTC)
CENTRE HOSPITALIER DES 4 VILLES	SEVRES	Médecine polyvalente (Site Saint Cloud)
CLINIQUE FSEF PARIS 16	PARIS	Onco-hématologie
CLINIQUE FSEF PARIS 16	PARIS	URO-NEPHROLOGIE
CLINIQUE MIRABEAU	EAUBONNE	Oncologie
LES PARENTELES DE LA RUE BLANCHE - CENTRE ALZHEIMER	PARIS	
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE	PARIS CEDEX 13	Hématologie Hospitalisation
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Médecine interne- Kléber
HOPITAL GOÛIN	CLICHY LA GARENNE	Saphir SSR polyvalent + onco non digest (1er étage)
HOPITAL NATIONAL D'INSTRUCTION DES ARMEES PERCY	CLAMART CEDEX	Neurologie
HOPITAL PRIVE LA MONTAGNE-LAMBERT	LA GARENNE COLOMBES	Médecine Oncologique
FAM RESIDENCE DU MAINE	PARIS	
CENTRE HOSPITALIER PRIVE DE L'EUROPE	LE PORT-MARLY	USC
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE	PARIS CEDEX 13	Réanimation Chirurgie Cardiaque
CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE PORT ROYAL CLINEA	PARIS	Soins de suite et de réadaptation
CENTRE HOSPITALIER DES 4 VILLES	SEVRES	SSR 6ème étage
HOPITAL JEAN JAURES	PARIS	Unité de Soins de Suite Hématologie
HOPITAL SAINTE MARIE PARIS - GROUPE VYV	PARIS	SSR Gériatrie 4° étage
MAISON MEDICALE NOTRE DAME DU LAC	RUEIL MALMAISON	soins de suite neuro
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	Unité de Soins Palliatifs(Bat B : 2ème étage)
HOPITAL JEAN JAURES	PARIS	Soins Palliatifs
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Urgences Adultes/UHCD - Kléber
CENTRE HOSPITALIER DES 4 VILLES	SEVRES	Urgences
HOPITAL COCHIN	PARIS	SSR Broca gériatrie

HOPITAL GOÛIN	CLICHY LA GARENNE	Cristal SSR hépatologie et Addictologie (1er étage)
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	USC - Kléber
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	CHIRURGIE GENERALE (SITE NEUILLY)
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Chirurgie générale / UCA
CENTRE HOSPITALIER DES 4 VILLES	SEVRES	Ehpad Jean Rostand (site Sèvres)
EHPAD ACPPA - PÉAN EHPAD	PARIS	
EHPAD RESIDENCE SAINTE MARTHE:ISATIS	BOIS COLOMBES	EHPAD
FONDATION AULAGNIER - EHPAD	ASNIERES	
HOPITAL COCHIN	PARIS	SSR Broca gériatrie
HOPITAL PRIVE DE LA CITE DES FLEURS	COURBEVOIE	SSR GERIATRIQUES
HOPITAL PRIVE DE LA CITE DES FLEURS	COURBEVOIE	SSR GERIATRIQUES
RESIDENCE LES VIGNES	NANTERRE	EHPAD
ASSOCIATION NOTRE DAME DU BON SECOURS	PARIS	FAM SAINT GENEVIEVE
ASSOCIATION DE L'HOPITAL NORD 92	VILLENEUVE LA GARENNE CEDEX	Soins de suite neurologiques (SRTC)
CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD	SAINT DENIS CÉDEX 01	Cardiologie 2
CENTRE HOSPITALIER DES 4 VILLES	SEVRES	Médecine polyvalente (Site Saint Cloud)
CLINIQUE FSEF PARIS 16	PARIS	Onco-hématologie
CLINIQUE FSEF PARIS 16	PARIS	URO-NEPHROLOGIE
CLINIQUE MIRABEAU	EAUBONNE	Oncologie
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	UGA
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE	PARIS CEDEX 13	Hématologie Hospitalisation
HOPITAL AMERICAIN	NEUILLY SUR SEINE	Polyvalent chirurgie/médecine A5
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	Médecine interne- Kléber
HOPITAL PRIVE D'ANTONY	ANTONY CEDEX	Médecine interne
HOPITAL PRIVE LA MONTAGNE-LAMBERT	LA GARENNE COLOMBES	Médecine Oncologique
INSTITUT CURIE PARIS	PARIS CEDEX 05	Médecine Oncologique - 2z2 Onco Médicale Hospi et curithérapie
FAM RESIDENCE DU MAINE	PARIS	
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	Unité de surveillance continu (site Neuilly)
ASSOCIATION DE L'HOPITAL NORD 92	VILLENEUVE LA GARENNE CEDEX	Soins de suite polyvalents (SSP)
CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE PORT ROYAL CLINEA	PARIS	Soins de suite et de réadaptation
CENTRE HOSPITALIER DES 4 VILLES	SEVRES	SSR 6ème étage
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	SSR Locomoteur & HDJ locomoteur (Site de Courbevoie)
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/ NEUILLY	Soins de suite et réadaptation gériatrique 1 (site Courbevoie)
CLINIQUE DU PONT DE SEVRES (groupe Orpéa)	BOULOGNE-BILLANCOURT	EVC- SMR

CLINIQUE DU PONT DE SEVRES (groupe Orpéa)	BOULOGNE-BILLANCOURT	EVC- SMR
HOPITAL LE PARC	TAVERNY	Pneumologie
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE	COURBEVOIE/NEUILLY	UGA (Unité de Gériatrie Aiguë) 1er et 3ème étages
EHPAD ERIK SATIE	BONNEUIL SUR MARNES	EHPAD
CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DE VILLIERS SUR MARNES	VILLIERS-SUR-MARNE	Medecine Physique et Réadaptation Adultes
MAISON MEDICALE JEANNE GARNIER	PARIS	Soins Palliatifs
HOPITAL NECKER -ENFANTS MALADES AP-HP	PARIS CEDEX 15	néphrologie Adultes
CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD	SAINT DENIS CÉDEX 01	Cardiologie 3
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	UGA/UPOG - Kléber
CLINIQUE DE CHATILLON	CHATILLON	SSR
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE	PARIS CEDEX 13	Réanimation Chirurgie Cardiaque
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE	PARIS CEDEX 13	Pôle 101 : Chirurgie
HOPITAL JEAN JAURES	PARIS	SSR Virologie - SMR Infectiologie
FONDATION ROGUET ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES	CLICHY LA GARENNE	IRIS (EHPAD 2010: 3° étage)
CLINIQUE CLAUDE BERNARD	ERMONT	ONCOLOGIE
CENTRE CARDIOLOGIQUE DU NORD	SAINT DENIS CÉDEX 01	UNITE CARDIOLOGIE AMBULATOIRE UCA
HOPITAL PRIVE PAUL D'EGINE	CHAMPIGNY SUR MARNE	Médecine Oncologie
CLINIQUE DU PLATEAU - BEZONS	BEZONS	Médecine
CLINIQUE MONTEVIDEO	CLAMART	Addictologie
HOPITAL PRIVE LA MONTAGNE-LAMBERT	LA GARENNE COLOMBES	Chirurgie
HOPITAL LE PARC	TAVERNY	Pneumologie
MAISON DE FAMILLE LES VALLEES	COLOMBES	Gériatrie
INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES	PARIS	M.P.R./ Unité Sensitivo Cognitive
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE	PARIS CEDEX 13	Rééducation Post Réanimation
HOPITAL LE PARC	TAVERNY	Cardiologie
ASSOCIATION NOTRE DAME DU BON SECOURS	PARIS	EHPAD MAISON SAINT AUGUSTIN
HOPITAL PRIVE D'ANTONY	ANTONY CEDEX	Chirurgie générale
CLINIQUE CLAUDE BERNARD	ERMONT	Médecine
CLINIQUE CLAUDE BERNARD	ERMONT	ONCOLOGIE
CLINIQUE DU LANDY	SAINT OUEN	Consultations/soins urgents
INSTITUT CURIE PARIS	PARIS CEDEX 05	Chirurgie sénologie 4z1 - Département Chirurgie Oncologique
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE	PARIS CEDEX 13	Pôle 101 : Chirurgie
EHPAD LES AIRELLES (OMEG AGE GESTION)	PARIS	
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE	LEVALLOIS PERRET	UGA/UPOG - Kléber

CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DE VILLIERS SUR MARNES	VILLIERS-SUR- MARNE	Medecine Physique et Réadaptation Adultes
HOPITAL JEAN JAURES	PARIS	SSR Virologie - SMR Infectiologie

STAGES EAP 2025 par structures, services, et nombre

Etablissement	Nbre_Stage
CLINIQUE DE L'ESTREE - 93240 STAINS	1
SST 6 NANTERRE/RUEL-MALMAISON - 92000 NANTERRE	1
ASSOCIATION ENFANT PRESENT - 75020 PARIS	1
CRECHE COLLECTIVE MUNICIPALE MENILMONTANT - 75020 PARIS	1
CRECHE CRF MARGUERITE JOLY - 95100 ARGENTEUIL	1
CENTRE DE PMI ALBAN SATRAGNE - 75010 PARIS	1
CENTRE DE PMI CAVE - 75018 PARIS	1
CRECHE LES DIABLOTINS (PEOPLE&BABY) - 78400 CARRIERES/SEINE	1
CENTRE DE PMI VILLENEUVE LA GARENNE - 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	1
CRECHE LES POULPI (Ex Bulloins) - 92250 LA GARENNE-COLOMBES	1
CRECHE LES POUSSINS - 92700 COLOMBES	1
HOPITAL LE VESINET - 78115 LE VESINET CEDEX	1
CENTRE HOSPITALIER DES 4 VILLES - 92310 SEVRES	1
CRECHE LIBELLULE (PEOPLE&BABY) - 75007 PARIS	1
HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION BULLION - 78830 BULLION	1
GROUPE HOSPITALIER PUBLIC SUD DE L'OISE (GHPSO) - 60300 SENLIS	1
ENVOLUDIA - IMC - POLYHANDICAP - 93100 MONTREUIL	1
CRECHE MULTI- ACCUEIL LES 2 MARIE - 75012 PARIS	1
EMP AFASER - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE	1
CENTRE MATERNEL MARIE BEQUET DE VIENNE - EDASEOP - 75017 PARIS	1
CRECHE MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL LES CIGOGNES - 92700 COLOMBES	1
CRECHE PEINTRES EN HERBE - 78400 CHATOU	1
HOPITAL PRIVE CLAUDE GALIEN - 91480 QUINCY SOUS SENART	1
HOPITAL PRIVE D'ANTONY - 92166 ANTONY CEDEX	1
HOPITAL PRIVE DE PARLY 2-LE CHESNAY - 78150 LE CHESNAY	1
MAIRIE DE PUTEAUX - 92800 PUTEAUX	1
MATERNITE DES LILAS - 93260 LES LILAS	1
CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET - 78514 RAMBOUILLET CEDEX	2
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL POISSY SAINT GERMAIN - 78303 POISSY	2
CENTRE HOSPITALIER THEOPHILE ROUSSEL - 78363 MONTESSON CEDEX	2
CENTRE PEDIATRIQUE DES CÔTES - 78350 LES LOGES EN JOSAS	2
FONDATION PAUL PARQUET POUPONNIERE - 92200 NEUILLY SUR SEINE	2
APATE ASSOCIATION - 75011 PARIS	2
ASSOCIATION PLEIN GRES - 92230 GENNEVILLIERS	2
CENTRE DE PMI ADELAIDE LAHAYE - 93170 BAGNOLET	2
HOPITAL PRIVE DE VERSAILLES - CLINIQUE DES FRANCISCAINES - 78000 VERSAILLES	2
IME LES HORTILLONS - 93240 STAINS	2
CENTRE DE PMI HENRI BARBUSSE - 93400 SAINT OUEN	2
MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE - 75015 PARIS	2

CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DE VILLIERS SUR MARNES - 94350 VILLIERS-SUR-MARNE	2
GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH - 75674 PARIS CEDEX 14	3
HOPITAL D ENFANTS MARGENCY (HEM CROIX ROUGE) - 95580 MARGENCY	3
HOPITAL NECKER -ENFANTS MALADES AP-HP - 75743 PARIS CEDEX 15	3
CRECHE POULPI - 92110 CLICHY	3
EEAP QUELQUE CHOSE EN PLUS - LES PAPILLONS BLANCS - 92420 VAUCRESSON	3
CENTRE HOSPITALIER LEON BINET - 77160 PROVINS	4
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ROBERT BALLANGER - IFSI - 93602 AULNAY SOUS BOIS CEDEX	4
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT DENIS - 93205 SAINT DENIS CEDEX	4
IME FERNAND OURY - 92000 NANTERRE	4
HOPITAL PIERRE ROQUES LES BLUETS - 75571 PARIS CEDEX 12	5
GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIERE - 75651 PARIS CEDEX 13	6
HOPITAL COCHIN - 75014 PARIS	6
CLINIQUE CLAUDE BERNARD - 95120 ERMONT	6
EXTERNAT MEDICO- PEDAGOGIQUE - 92300 LEVALLOIS-PERRET	6
GH Paul GUIRAUD / fondationVALLEE - 94250 GENTILLY	6
ASSOCIATION CAP 'DEVANT - EEAP CLAIRE GIRARD - 75020 PARIS	7
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ROBERT DEBRE AP-HP - 75935 PARIS CEDEX 19	9
MAIRIE DE COURBEVOIE - 92400 COURBEVOIE	9
HOPITAL LOUIS MOURIER AP-HP - 92700 COLOMBES	9
HOPITAL FRANCO BRITANNIQUE - 92309 LEVALLOIS PERRET	10
CENTRE HOSPITALIER RIVES DE SEINE - 92400 COURBEVOIE/ NEUILLY	11
MAIRIE DE LEVALLOIS PERRET - 92300 LEVALLOIS PERRET	25
CRECHE PAÏDOU - 92600 ASNIERES SUR SEINE	28

15.4 Charte Erasmus



CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :

Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Institut Hospitalier Franco Britannique- Oeuvre du Pépétuel Secours

L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+ :
 - en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'Initiative de la « Carte étudiante européenne ».
 - en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
 - en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement.
- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais impartis, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus – comme convenu dans le contrat pédagogique – et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.
- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- faire usage des [lignes directrices](#) relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de [l'auto-évaluation](#) de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.
- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

l'Agence nationale Erasmus + et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.

www.groupe-sos.org

